

Délibération DEL-CC-2026-002

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 3 FEVRIER 2026

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le trois février deux mille vingt-six, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 75 – Quorum : 38

Présents (52) : Pierre-Yves MAROLLEAU, Emmanuelle MENARD, Claude POUSIN, Johnny BROSSEAU, Nicole COTILLON, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Jérôme BARON, Pascal LAGOGUEE, Gilles PETRAUD, François MARY, Bruno BODIN, Dany GRELLIER, Yves CHOUTEAU, Pierre BUREAU, Anne-Marie REVEAU, Cécile VRIGNAUD, Claire GINGREAU, Dominique REGNIER, Jean-Yves BILHEU, Thierry MAROLLEAU, Joël BARRAUD, Christine SOULARD, Philippe AUDUREAU, Anne-Marie BARBIER, Bérangère BAZANTAY, Jean-Marc BERNARD, Nathalie BERNARD, Sophie BESNARD, Jean-Pierre BODIN, André BOISSONNOT, Bernard CARTIER, Armelle CASSIN, Yannick CHARRIER, Julie COUTOUIS, Jean-Baptiste FORTIN, Catherine GONNORD, Claudine GRELLIER, Emmanuelle HERBRETEAU, Etienne HUCAULT, Vincent MAROT, Rachel MERLET, Jean-François MOREAU, Nathalie MOREAU, Roland MOREAU, Pierre MORIN, Stéphane NIORT, Maryse NOURISSON-ENOND, Denis PRISSET, Sylvie RENAUDIN, Patricia TURPEAU, Patricia YOU.

Pouvoirs (7) : Serge BOUJU pouvoir à Jérôme BARON, Sébastien GRELLIER pouvoir à Johnny BROSSEAU, Sylvie BAZANTAY pouvoir à André BOISSONNOT, Marie-Line BOTTON pouvoir à Rachel MERLET, Pascale FERCHAUD pouvoir à Yannick CHARRIER, Aurélie GREGOIRE pouvoir à Denis PRISSET, Corinne TAILLEFAIT pouvoir à Claudine GRELLIER.

Absents (23) : Serge BOUJU, Sébastien GRELLIER, Jean Claude METAIS, Sylvie BAZANTAY, Florence BAZZOLI, Jacques BELIARD, Marie-Line BOTTON, Pascale FERCHAUD, Stéphanie FILLON, Pascal GABILY, Marie GAUVRIT, Jean-Paul GODET, Aurélie GREGOIRE, Jean-Jacques GROLLEAU, Muriel HELOU-DEVILLERS, Odile LIOUSRI-DROCHON, Jean-Louis LOGEAS, Karine PIED, Philippe ROBIN, Rodolphe ROUE, Corinne TAILLEFAIT, Dominique TRICOT, Véronique VILLEMONTAIX.

Date de convocation : 28-01-2026

Secrétaire de séance : Anne-Marie REVEAU

DEVELOPPEMENT DURABLE - ENVIRONNEMENT

Rapport 2025 sur la situation de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais en matière de développement durable

Annexe : Rapport sur la situation en matière de développement durable 2025

Vu l'article 225 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite Grenelle II ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du Bocage Bressuirais n°2019-090 en date du 25 juin 2019 portant sur l'adoption du projet de territoire 2019-2031 ;

Considérant la nécessité conformément à la loi Grenelle II susvisée de présenter le rapport sur la situation de la collectivité en matière de développement durable préalablement au débat d'orientation budgétaire ou à défaut lors du vote du budget ;

Considérant le rapport sur la situation en matière de développement durable de la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais pour l'année 2025 porté en annexe jointe.

Ce rapport permet de rendre compte des politiques publiques, programmes, et actions, menés par la collectivité, au regard des 5 finalités du développement durable décrites ci-après :

- La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère ;
- La préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent ;
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- La transition vers une économie circulaire.

L'élaboration du rapport de développement durable annuel peut être vue comme une opportunité pour suivre la mise en œuvre du projet de territoire 2019-2031 et interroger l'action de la collectivité en matière de transition écologique notamment en amont du vote du budget annuel.

Le projet de territoire fixe en effet comme ambition de promouvoir un territoire attractif, innovant, soucieux de la qualité de vie de ses habitants et de la préservation de leur environnement.

Cette vision se traduit dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) 2025-2031 et par des démarches volontaires telles que le dispositif Contrat d'Objectif Territorial (COT) pour la transition écologique signé avec l'ADEME Nouvelle Aquitaine.

Le rapport de développement durable 2025 intègre les objectifs de développement durable (ODD) fixés au niveau national. Cela permet de rendre compte de la situation du Bocage Bressuirais en matière de développement durable.

Le conseil communautaire prend acte de la tenue du débat portant sur la situation de la collectivité en matière de développement durable lors de la présentation du rapport pour l'année 2025 et porté en annexe jointe.

Après en avoir délibéré,

Le conseil prend acte de la tenue du débat portant sur la situation de la collectivité en matière de développement durable.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Pierre-Yves MAROLLEAU,

Transmis en préfecture le **10 FEV. 2026**

Notifié ou publié le **10 FEV. 2026**

Le Président,
-certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte
-informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de deux mois
à compter de la présente notification/ou publication.



Rapport sur la Situation en matière de Développement Durable

Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais

2025

Table des matières

Préambule

I. Transition énergétique et lutte contre le changement climatique

Le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET), feuille de route 2025-2031 pour lutter contre le changement climatique et leur répercutions

Le Contrat d'Objectif Territorial (COT) pour la transition écologique

1. Agir pour une sobriété énergétique

L'Espace Energie Habitat, support de l'Espace Conseil France Rénov' et le programme intercommunal AggloRénov'

La gestion durable du patrimoine bâti de la collectivité

Le Schéma Directeur Cyclable : levier pour le développement d'une mobilité moins dépendante de l'automobile

2. Garantir l'autonomie à partir de ressources locales et durables

Les outils développés en faveur de la production d'énergie renouvelable

Développer la production d'énergie sur le patrimoine de la Communauté d'agglomération

II. Préservation de la biodiversité, des milieux et de la ressource en eaux

Une stratégie locale en faveur de la biodiversité du Bocage Bressuirais

1. Préserver et restaurer l'écosystème bocager

La mise en œuvre du plan de paysage du bocage Bressuirais

La formation, le déploiement de Plans de Gestion durable des Haies Bocagères et la valorisation des débouchés.

L'élaboration de plans de gestion durable sur le foncier de la Communauté d'agglomération et valorisation du patrimoine arboré et bocager

Le compostage domestique et broyage au service de la réduction des biodéchets et du développement des sols vivants

Les « Belles escapades, habiter le paysage du Bocage Bressuirais », une programmation artistique et culturelle entre art, nature et science

L'abbaye, musée à Mauléon : révélateur de biodiversité

Les actions pour préserver le site Natura 2000 "Vallée de l'Argenton"

La lutte contre les espèces exotiques envahissantes (EEE)

2. Gérer et préserver la ressource en eau

Une organisation de la compétence GEMAPI au service de la gestion durable des cours d'eau

L'assainissement : un enjeu pour la qualité de la ressource en eau

III. Amélioration de la qualité de vie et épanouissement de tous les habitants

1. Améliorer la qualité des services à la population

Le développement des pôles et maisons de santé pour améliorer l'accès aux soins

L'amélioration de l'accès et des conditions d'occupation des logements

L'appui à la revitalisation des cœurs de ville et de bourg

2. Maintenir et améliorer la santé publique, dans ses dimensions environnementales

Une approche transversale de la santé

Un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) favorable à la santé

Le Programme Safe-Li dans les établissements d'accueil des jeunes enfants

Le sport facteur de bien-être et de santé

La mission Culture-Santé au service des publics dits « éloignés »

3. Améliorer l'accès à la connaissance, à l'information locale et à la culture

Un réseau de bibliothèque innovant au service de tous les publics

Scène de Territoire, Scène conventionnée d'Intérêt National – mention art en territoire : une scène ressource pour cultiver une relation aux paysages et au vivant

Le Conservatoire de musique acteur en direction des publics éloignés

IV. Solidarité entre les générations et les territoires

1. Réduire les inégalités au sein des territoires

La cité de la jeunesse : une porte d'entrée pour plus de 15 000 jeunes

Contrat « quartier 2030 » - quartier de valette Bressuire

Les transports en communs : une mobilité alternative durable et accessible

2. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges

Le Contrat Local de Santé (CLS), outil de réduction des inégalités d'accès aux soins

Les pôles et maisons de santé une offre de soins territorialisée

Le CIAS du Bocage Bressuirais : l'humain au cœur du service « Autonomie à Domicile »

3. Contribuer au développement d'une société inclusive, ouverte et pacifique aux fins de développement durable

Réseau des « animateurs référents jeunesse » : informer et accompagner les jeunes de 11 à 30 ans

Dispositif Micro-Projet et Label Info Jeune Agglo2B : favoriser la capacité des jeunes à agir

Accompagner les enfants vers une mobilité plus durable et active

Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)

Le transport solidaire : une alternative inclusive au service d'une mobilité durable

V. Etablir des modes de consommation et de production durable

1. Promouvoir une économie durable qui profite à tous et encourage l'innovation

Le programme d'économie circulaire 2025-2030

Le réseau Recto-Verso, ambassadeur de l'écologie industrielle et territoriale pour les entreprises

2. Réduire les déchets pour protéger l'environnement et économiser des ressources

Le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilé (PLPDMA) feuille de route de la réduction des déchets

Le développement de zone de réemploi et de l'association Accro'Bât : les déchets des uns font le bonheur des autres

Un programme pédagogique « mon école zéro déchet » : sensibilisation aux pratiques écocitoyenne

Lutte contre le gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires

Accompagner les organisateurs d'événements pour réduire les déchets et mieux trier lors des manifestations

VI. Impliquer et mobiliser les élus, les services et le territoire autour des enjeux de développement durable

1. Garantir la transparence, la participation et la représentation dans la prise de décision

Les instances de la Communauté d'agglomération

Les instances du CIAS

Les instances de l'Office de Tourisme

Les instances de la régie Bocapôle

Le Schéma de mutualisation

2. Associer la société civile et les acteurs du territoire sur les projets et actions communautaires

Les instances spécifiques de concertation et de réflexion indispensables pour une bonne conduite de projet

La mobilisation citoyenne, expertise d'usage au service de la gouvernance locale

3. Bâtir une organisation publique résiliente face aux défis climatiques et sociétaux

La formation et la sensibilisation des agents de la Communauté d'agglomération

La prévention et la santé au travail des agents de la Communauté d'agglomération

Le Système d'Information support essentiel de l'organisation

La direction des finances, maillon centrale pour la conduite des actions de la collectivité

L'achat public levier du Développement durable

L'électrification du parc de véhicules de la Communauté d'agglomération

Préambule

Validé en 2019, le projet de territoire inscrit le Bocage Bressuirais dans une dynamique durable à horizon 2030. Ce document prospectif vise à asseoir une trajectoire partagée entre élus dans une recherche de cohérence et de sens à l'action publique. Il fixe comme ambition de promouvoir un territoire attractif, innovant, soucieux de la qualité de vie de ses habitants et de la préservation de leur environnement.

Extrait du projet de territoire 2019-2030

Vision du Bocage en 2030

un territoire...

- Dynamique, riche de son développement endogène et de sa capacité d'innovation et d'adaptation avec une économie orientée vers l'innovation et la prise en compte des tendances liées à la croissance verte et au dynamisme de son activité agricole.
- Attractif : jouant le pont, le lien entre son attraction naturelle vers la Métropole Nantaise – le Grand Ouest et son positionnement comme Porte d'entrée de la Nouvelle Aquitaine. Cela doit permettre d'attirer des nouveaux habitants et notamment de jeunes diplômés.
- Connecté, Ouvert sur les territoires voisins pour un vrai travail en partenariat et en synergie notamment en matière de formation, tertiaire ou de recherche-développement mais aussi en matière d'infrastructures routières et aux technologies de l'information-communication
- Aménagé avec une attention particulière pour un équilibre entre le tissu urbain et les espaces ruraux, entre la ville centre, les 5 pôles secondaires et les bourgs. Une volonté et une attention particulière sera apportée à un aménagement concerté et équilibré
- Riche de la capacité de ses habitants à s'investir sur des projets : appui sur les forces vives et la vitalité du bénévolat.
- Fort de l'implication de sa population jeune
- Démontrant une capacité de résilience permettant de limiter les effets des crises économiques et en réussissant à réintégrer les personnes dans le tissu économique et social local.
- Communiquant : Un territoire qui aura développé une image positive et une communication pour attirer de nouveaux habitants
- Préservé avec un paysage de Bocage valorisé et un environnement de qualité

La vision du projet de territoire se traduit dans le Plan Climat Air Energie (PCAET) 2023-2028 approuvé le 4 novembre 2025 et par des démarches volontaires telles que le dispositif Contrat d'Objectif Territorial (COT) pour la transition écologique signé avec l'ADEME Nouvelle Aquitaine.

L'enjeu est ici de rechercher des solutions innovantes pour tendre vers plus de sobriété et de souveraineté de manière à préserver les ressources et à se départir de situations de dépendance (notamment énergétique).

Dans cette perspective, **la rédaction du rapport de développement durable annuel peut être vu comme une opportunité pour suivre sa mise en œuvre et interroger l'action de la collectivité en matière de transition écologique. Obligatoire pour les collectivités de plus de 50 000 habitants, le rapport de développement durable doit permettre d'assurer une mise en visibilité de la contribution des collectivités territoriales au développement durable.**

Découvrez, comment les politiques publiques donnent corps à cette ambition d'un territoire durable et comment la collectivité s'organise pour être résiliente face aux épisodes de crises notamment la crise énergétique.

Pourquoi un rapport développement durable ?

Ce rapport a pour objectifs de mettre au centre des débats les choix politiques et leur cohérence sur le territoire sur les différentes politiques internes et territoriales au regard des finalités du développement durable :

- Lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère
- Préserver la biodiversité et protéger les milieux et les ressources
- Permettre l'épanouissement de tous les êtres humains
- Assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations
- Fonder les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables



De plus, le rapport comporte une analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation de l'ensemble des actions, politiques publiques et programmes, basée sur les éléments de la démarche :

- La participation des acteurs
- L'organisation du pilotage
- La transversalité de l'approche
- Le dispositif d'évaluation partagé
- Une stratégie d'amélioration continue

Afin de mieux intégrer les enjeux du développement durable, les points d'amélioration, des questions, des perspectives doivent ressortir, pour adapter si besoin le budget.

Les chiffres clés du territoire

Consommation énergétique du territoire : 1 734,46 GWh (AREC Nouvelle Aquitaine, 2022)

Production d'énergie d'origine renouvelable : 608,41 GWh (AREC Nouvelle Aquitaine 2024)

Part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale : 28,57% (AREC, Nouvelle Aquitaine 2022)

Production des déchets ménagers et assimilés par habitant : 541 kg/hab (rapport annuel 2024 prévention et valorisation des déchets) Superficie des zones protégées du territoire (protection réglementaire) : ~30 ha

Traitements des déchets par an : 97,3 kg/hab./an

ZOOM SUR LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE NATIONAUX

Au cœur de l'Agenda 2030 en France, 17 Objectifs de développement durable (ODD) ont été fixés au niveau national. Ces ODD peuvent guider les politiques locales de déploiement des ambitions de Développement durable par enjeux.

ODD1 – Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

ODD2 – Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable

ODD3 – Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être à tous les âges

ODD4 – Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

ODD5 – Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

ODD6 – Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau

ODD7 – Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durable et modernes, à un coût abordable

ODD8 – Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

ODD9 – Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

ODD10 – Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein

ODD11 – Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.

ODD12 – Etablir des modes de consommation et de production durables

ODD13 – Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre le changement climatique et leurs répercussions

ODD14 – Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

ODD15 – Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres

ODD16 – Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable

ODD17 – Partenariats pour réalisation des objectifs

I. TRANSITION ENERGETIQUE ET LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les grands enjeux

- ⇒ Amélioration de la connaissance sur l'énergie et les Gaz à Effet de Serre (GES)
- ⇒ Maîtrise des consommations énergétiques
- ⇒ Développement des énergies renouvelables
- ⇒ Réduction des émissions de GES
- ⇒ Adaptation au changement climatique

Compétences, actions ou services de l'Agglo 2b concernées

- ⇒ SCOT – PLUI
- ⇒ Plan Climat-Air Energie Territorial et Contrat d'Objectif territorial
- ⇒ Espace Info-Energie
- ⇒ Régie des Energies Renouvelables
- ⇒ Plan Paysage
- ⇒ Plan global de déplacement
- ⇒ Schéma directeur cyclable

Le Plan Climat-Air-Energie Territorial du Bocage Bressuirais, feuille de route 2025-2031 pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Projet de territoire

Un territoire aménagé de façon équilibré et préservant ses ressources

Objectif :

Préserver les ressources rares et fragiles (air, eau, biodiversité, foncier...)
Faire de l'environnement un des socles du développement économique local et accompagner la transition énergétique

Le plan climat-air-énergie territorial est l'outil opérationnel de coordination de la transition énergétique du territoire. Il comprend un diagnostic, une stratégie territoriale, un programme d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation. Il est en cohérence avec les engagements internationaux de la France et intègre désormais les enjeux de qualité de l'air.



Le PCAET 2025-2031 du Bocage Bressuirais a été réajusté et approuvé le 4 novembre 2025. Il comporte 6 axes stratégiques et 27 actions :

Axe 1 : ALLER VERS DES COLLECTIVITES EXEMPLAIRES

La collectivité souhaite se positionner en tant que chef de file concernant la transition énergétique et environnementale. Un axe de la stratégie du PCAET a donc spécifiquement été rédigé afin de fixer un cadre et de structurer les actions possibles à l'échelle des collectivités territoriales.

Mise en œuvre notamment via :

- les actions d'autoconsommation
- le développement des énergies renouvelables sur les équipements publics
- le Schéma directeur cyclable
- la gestion durable du parc de véhicule de la collectivité
- la gestion durable des espaces et notamment du patrimoine arboré et bocager de la collectivité
- les audits réalisés sur les centres aquatiques

⇒ Certaines de ces actions sont détaillées dans les articles ci-après

Axe 2 : TENDRE VERS UN TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE

Le premier objectif de la collectivité est de baisser la consommation énergétique du territoire de 16 %. Seul 28 % de l'énergie finale du territoire provient de sources dites renouvelables. Afin de décarboner la production énergétique et d'atteindre les objectifs nationaux en termes de mix énergétique la production d'énergie renouvelable doit être développée sur le territoire.

Mise en œuvre notamment via :

- les actions d'accompagnement pour diminuer les consommations
- le Schéma Directeur des Energies Renouvelables et des Récupérations validé le 2 juillet 2024, démarche volontaire visant à planifier et programmer les réductions et les productions d'EnR
- Les travaux conduits avec les communes dans le cadre de la Loi APER qui définissent les zones d'accélération
- La Révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme en cours d'approbation qui traduit réglementairement les objectifs du SDEnR
- La production d'un guide des énergies renouvelables à destination des opérateurs et des communes pour accompagner la mise en œuvre des projets éolien, photovoltaïque, agrivoltaïque et méthanisation.
- les actions d'autoconsommation sur les équipements publics

⇒ Certaines de ces actions sont détaillées dans les articles ci-après

ACTIONS 2026 :

- La mise en place d'une gouvernance intercommunale en lien avec les Comités de projets EnR mis en place à l'échelle des communes concernées par un projet, les partenaires, instances décisionnelles et opérateurs.
- La mise en place d'un Observatoire des EnR pour suivre le développement des projets

Axe 3 : REDUIRE LES DECHETS A LA SOURCE ET TENDRE VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE

Dans cet axe, on retrouve une réelle ambition sur l'économie circulaire avec notamment le travail sur différentes filières de valorisation des ressources tels que le bois.

Mise en œuvre notamment via :

- Le programme d'économie circulaire 2025-2030 validé le 24 juin 2025
- L'accompagnement de la matériauthèque et le développement du réemploi
- Les actions en faveur du compostage et la diminution des biodéchets
- Les actions en faveur de la valorisation du bois bocager

- **Le partenariat avec l'association RECTO-VERSO**
- ⇒ **Certaines de ces actions sont détaillées dans les articles ci-après**

Axe 4 : VERS UNE AGRICULTURE NEUTRE EN CARBONE

La Surface Agricole Utile représente 78% de la superficie de l'agglomération, l'agriculture est géographiquement et historiquement au cœur du patrimoine du territoire. Or, ce secteur représente plus de 60% des émissions de gaz à effet de serre et le système agricole actuel est fortement dépendant des énergies fossiles. Adapter l'agriculture aux enjeux énergétiques et climatiques de demain constitue ainsi un enjeu majeur de la stratégie du PCAET.

Mise en œuvre notamment via :

- La signature d'une convention avec la Chambre Interdépartementale d'Agriculture 17-79 ;
- Le déploiement des Plans de Gestion Durables des Haies Bocagères
- Des animations techniques sur l'adaptation des exploitations agricoles aux changements climatiques ; Ensemble, favorisons le local en Bocage Bressuirais : les rencontres de producteurs locaux et restaurateurs.

Axe 5 : DEVELOPPER LES MOBILITES DOUCES

L'agglomération du Bocage Bressuirais ambitionne de réduire l'autosolisme. Le covoiturage répond plutôt bien aux caractéristiques du territoire semi-rural. La collectivité se doit également d'être davantage moteur sur la mobilité douce.

Mise en œuvre notamment via :

- **Le Schéma directeur cyclable**
- **Les aménagements des espaces urbains** – le lien avec la revitalisation des centres-bourgs
- **La planification des liaisons via les Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Bocage Bressuirais**

⇒ **Certaines de ces actions sont détaillées dans les articles ci-après**

Axe 6 : HABITAT ET CADRE DE VIE

Le secteur résidentiel représente plus de 25% des consommations du territoire, augmenter l'efficacité thermique des habitations est donc nécessaire. Cet axe stratégique permet de faire le lien entre les actions existantes (Espace Info Énergie, plateforme de l'efficacité énergétique...) et les ambitions futures. Dans la perspective de la zéro artificialisation nette d'ici 2025, le territoire du bocage bressuirais ambitionne une meilleure maîtrise de sa consommation foncière. L'adaptation au changement climatique doit être privilégiée, c'est pourquoi le plan d'action adopte une volonté de végétaliser et de mieux gérer sa ressource en eau.

Mise en œuvre notamment via :

- **Les actions du Programme Local de l'Habitat 2026-2031**
- **Les actions de revitalisation des centres-bourgs**
- **Les actions en faveur de la préservation et de l'amélioration de la qualité de l'eau**
- **L'accompagnement de la Gestion Intégrée de l'Eau à La Parcelle (GIEP)**

⇒ Certaines de ces actions sont détaillées dans les articles ci-après

ACTIONS 2026 :

- L'étude de stratégie foncière

Le Contrat d'Objectif Territorial pour la transition écologique

Le COT s'appuie sur les démarches déjà engagées de la collectivité et pose la stratégie projetée pour les 4 ans en matière de transition écologique et énergétique. Il permet à la collectivité de définir/compléter une stratégie, un plan d'actions et de suivre ou d'évaluer la performance globale de sa politique territoriale. Accompagné par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), il s'appuie sur des référentiels et permet l'obtention de labels reconnus (« Climat Air Energie » et « Economie Circulaire ») qui illustrent l'action et l'engagement de la collectivité.

En 2025, dernière année du contrat, l'équipe projet a particulièrement été mobilisées pour compléter les référentiels et fournir les justificatifs ; un bémol administratif qui grève la mise en actions en alourdissant les plans de charges.

Les 2 actions soutenues dans le cadre du COT sont :

- Accompagnement à la mise en place de plans de gestion durable des haies bocagères et valoriser les débouchés issus de leur mise en œuvre ;
- Accompagnement à la mise en place d'une matériauthèque et le développement du réemploi sur le territoire.

La stratégie COT rejoint celle du projet de territoire, à savoir :

- Être attractif et innovant pour créer des richesses
- Être équilibré et aménagé pour respecter les ressources
- Être solidaire pour bien vivre et s'épanouir

1. AGIR POUR UNE SOBRIETE ENERGETIQUE

L'espace Habitat et Energie, support de l'Espace Conseil France Rénov' et le programme intercommunal AggloRénov'

Créé en 2021, l'Espace Habitat et Energie de la Communauté d'agglomération est devenu depuis janvier 2024 le support de l'Espace Conseil France Rénov'. Situé au rez-de-chaussée de la Communauté d'Agglomération (au 27 boulevard du Colonel Aubry à Bressuire), il est le lieu **d'information, d'orientation, d'accompagnement des habitants en matière de rénovation de l'habitat**. Cela s'est formalisé avec l'Anah dans le cadre du **Pacte Territorial France Rénov'** signé par la CA2B avec l'Anah pour la période 2025-2029.

Les conseillers énergie et habitat apportent des **conseils neutres, gratuits et indépendants** pour tout particulier souhaitant être informé sur les travaux de rénovation (notamment énergétiques). Des permanences des acteurs de l'habitat y sont aussi proposées : architecte urbaniste conseil de la Communauté d'agglomération, ADIL, CAUE, opérateur AggloRénov, UDAP.

Les particuliers sont très attachés au service de proximité permettant d'optimiser et d'obtenir le maximum d'aides, notamment financières. Ce service est aussi bien repéré par les professionnels du bâtiment et les différents acteurs relais du territoire. **Il contribue ainsi à la réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre du territoire.**

Au 1er janvier 2024, les aides nationales de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (Anah) ont été complètement réactualisées avec une restructuration des dispositifs (MaPrimeRénov', MaPrimeAdapt, MaPrimeLogementDécent...), de nouveaux interlocuteurs (création de MonAccompagnateurRénov'), la mise en place d'un nouveau parcours de porteur de projet et des subventions plus importantes.

Cela a amené une augmentation très importante des sollicitations d'habitants engorgeant les parcours et les dispositifs. Les opérateurs agréés trop peu nombreux et les artisans très sollicités rencontrent donc des difficultés pour répondre à toutes les demandes.

A compter du 23 juin 2025, face à l'afflux des dossiers de demandes de subvention auprès de l'ANAH et l'augmentation de fraudes à la subvention, la Ministre du Logement a décidé de suspendre temporairement le dépôt de dossiers de demandes d'aides MaPrimeRénov'Parcours accompagné. La plateforme a été réouverte à partir du 30 septembre mais ciblée sur les **projets de rénovation des propriétaires très modestes pour les logements les plus énergivores**. L'interruption de ce dispositif sans visibilité pour la suite ainsi que le retard de traitement de demandes de subvention et de versement des subventions a amené sur le territoire à beaucoup d'incertitude, de remise en cause de projets et de difficultés pour les particuliers, pour les artisans (retard dans le paiement des factures, projets annulés...) ainsi que pour les MAR locaux (Mon accompagnateur Rénov') qui venaient juste pour certains d'obtenir leurs agréments.

Parallèlement, depuis janvier 2022, la Communauté d'agglomération met en œuvre le programme AggloRénov 2022-2026 (programme d'amélioration de l'habitat privé) et a dû s'adapter aux évolutions des aides nationales et de la réorientation du Programme d'Intérêt Général (PIG) du Département. Il combine une OPAH RU, une OPAH Centres-bourgs et un programme local autour des ambitions principales suivantes :

- Produire du logement locatif de qualité et abordable
- Permettre une rénovation énergétique des logements de qualité et durable
- Renforcer l'attractivité des cœurs de bourg et de ville

Avec ce dispositif d'aides à l'amélioration de l'habitat privé mobilisant des financements ANAH, la Communauté d'agglomération, communes partenaires voire Action logement, c'est un effet levier supplémentaire proposé aux porteurs de projet pour **l'amélioration de leur logement notamment sur le volet rénovation énergétique** (quand mobilisation de financements Anah et plus particulièrement pour les logements locatifs et les logements dégradés et indignes).

De janvier à décembre 2025, **986 nouveaux contacts de particuliers** (777 propriétaires occupants et 123 propriétaires bailleurs) ont été accompagnés par les conseillers de l'Espace habitat et énergie notamment sur des questions de rénovation énergétique de leur logement

: remplacement d'un système de chauffage, travaux d'isolation, recours à des énergies renouvelables : bois, solaire, ... (représentant 70% des demandes d'information)

Les actions exemplaires de la collectivité : la gestion durable du patrimoine bâti de la collectivité

Pour maîtriser son patrimoine et les coûts induits (dont la facture énergétique) et être en mesure de se donner une vision prospective, la collectivité a initié en 2021 son schéma directeur immobilier (SDI).

Le bureau d'études a réalisé un diagnostic à partir des visites des bâtiments, de leurs caractéristiques, de l'analyse des données financières, des consommations et des rapports techniques entre autres.

Le diagnostic met en avant la vétusté physique, l'usage, les consommations d'énergies, les bilans des dépenses et des recettes par typologies de bâtiments. Le diagnostic permet à la collectivité de mieux connaître en détails les caractéristiques de ses bâtiments et de les comparer. Le bureau d'études donne des indicateurs comparatifs aux autres collectivités pour que l'agglomération puisse se situer.

Le SDI a été finalisé en 2023. Ce schéma sera remis à jour tous les ans pour permettre de suivre et de constater les évolutions du patrimoine bâti en termes de vétusté et de gestion de l'énergie.

L'audit des centres aquatiques

L'agglomération dispose de 6 centres aquatiques. Ces équipements sont les plus énergivores après les stations d'épurations. Aussi après le SDI un audit spécifique a été réalisé sur ces équipements afin d'établir de manière plus précise leur état de vétusté, leur consommation d'énergie, leur usage... Cet audit a abouti en 2024 sur un plan de rationalisation et de rénovation de ces équipements avec des objectifs d'usages et de performance énergétique.

Partenariat avec le SIEDS

Le SIEDS dans ses missions d'assistance aux collectivités du département met à disposition des agents sur la thématique de la rénovation énergétique et d'économies d'énergies

- Un conseiller en énergie
- Un chargé de mission autoconsommation

Leurs missions principales visent à créer une dynamique commune sur le département des Deux Sèvres en matière de rénovation énergétique et d'économies d'énergie.

Le Schéma Directeur Cyclable : levier pour le développement d'une mobilité moins dépendante de l'automobile

Le **schéma directeur cyclable** doit permettre le développement de la mobilité active, approuvé en Conseil Communautaire en janvier 2022, il prévoit à terme un linéaire communautaire (hors liaisons en zone agglomérée) de :

- 123 km d'aménagement en site propre
- 6 km d'aménagements mixtes

- 243 km de jalonnements à vocation utilitaire et touristique.

En 2025, quelques communes ont réalisé des aménagements cyclables dans leur zone agglomérée. Nous pouvons citer à Bressuire : les bandes cyclables du boulevard de Poitiers (du rond-point de Friedberg au rond-point de la rocade), la rue du Général Leclerc en chaudière.

En parallèle, la Communauté d'agglomération a lancé pour la 4^{ème} année **une aide à l'achat vélo** que ce soit pour les vélos musculaires, les vélos à assistance électriques et les vélos cargos, neufs ou d'occasion. Cette aide était ouverte à tout habitant du Bocage Bressuirais qui avait acheté un vélo dans un des magasins du territoire. L'opération continue à accompagner les habitants vers un mode de déplacement plus sobre. Les demandes concernent principalement les vélos à assistance électrique. Un budget de 12 000 € a été maintenu en 2025, toutefois il est constaté un ralentissement des demandes.

2. GARANTIR L'AUTONOMIE A PARTIR DE RESSOURCES LOCALES ET DURABLES

Les outils développés en faveur de la production d'énergie renouvelable

Depuis 2022, les élus du bocage bressuirais se sont fortement mobilisés pour développer planifier, organiser et réglementer le développement des énergies renouvelables sur le territoire. On notera notamment :

- **La validation du Schéma Directeur des Energies Renouvelables et des Récupérations (SDEnR&R)** le 2 juillet 2024, démarche volontaire visant à planifier et programmer les réductions et les productions d'EnR. Il définit la stratégie énergétique de l'Agglomération à l'horizon 2030. L'ambition affichée est de diminuer la consommation collective du territoire de 16 % et d'au moins doubler la production d'énergie renouvelable d'ici 2030 ;
- **Les travaux conduits avec les communes dans le cadre de la Loi APER** qui définissent les zones dites « d'accélération » permettant l'accueil de projet EnR
- **L'élaboration de la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Bocage Bressuirais** en cours d'approbation qui traduit réglementairement les objectifs du SDEnR&R et pose un cadre réglementaire opposable au projet pour favoriser un développement cohérent et durable des projets d'énergie renouvelable
- **La production d'un guide des énergies renouvelables** à destination des opérateurs et des communes pour accompagner la mise en œuvre des projets éolien, photovoltaïque, agrivoltaïque et de méthanisation.

Développer la production d'énergie sur le patrimoine de la Communauté d'agglomération

La collectivité produit et vend de l'énergie renouvelable sous forme d'électricité via des panneaux photovoltaïques sur les toitures de ses bâtiments (ateliers relais, bibliothèque, piscine, etc.). Pour un meilleur suivi et des interventions plus rapides en cas de panne, un système de capteur de la production du parc photovoltaïque en revente ou autoconsommation a été installé en 2020.



La production électrique en 2025 a atteint 738 000 kWh soit l'équivalent de

la consommation électrique (hors chauffage) de 146 foyers.

La superficie totale de panneaux installés sur ces sites est de 4391 m²

Afin de maîtriser la source d'énergie alimentant les stations d'épurations de la collectivité, il a également été étudié la possibilité de déployer des installations de photovoltaïque sur des toitures présentant une exposition favorable et une installation technique facile.

Une installation de 343kWc sur la toiture de l'AlkéNA alimente en **autoconsommation collective la station d'épuration de Bressuire**. Cette installation est complétée par un déploiement de 68 kWc supplémentaire sur la toiture Bocapôle.

Un projet de photovoltaïque en **autoconsommation sur la STEP de Cerizay** a été mis en service en décembre 2025
a également été étudié

	PRODUCTION ANNUELLE 2025	Surface en m ²	Mode de fixation (fixé ou scellé)	Date de l'installation	Usage
La Lune – LE PIN 31,5 kwc	31.9MWh	254	Scellé sur toiture	08/2011	Production
Proulins – NUEIL LES AUBIERS 31,5 kwc	31,41 MWh 33.6MWh	254	Scellé sur toiture	08/2011	Production
L'Ouchette – LA FORET SUR SEVRE 31,5 kwc	30,02 MWh 32.4MWh	254	Scellé sur toiture	08/2011	Production
Bibliothèque 26 kwc	13,28 MWh 13.0MWh	176	Scellé sur toiture	01/2012	Production
Trait d'Union 12 kwc	11,48 MWh 11.9MWh	85	Fixé sur toiture	07/2012	Production
Bocapôle 99 kwc	94.95 MWh 101.8MWh	645	Fixé sur toiture	01/2017	Production
STEP Mauléon 24 kwc	31,42 MWh 30.0MWh	154	Tracker au Sol	04/2019	Autoconso
STEP Cerizay - 59kWc	0.9MWh	258	Centrale au sol	12/2025	Autoconso

Centre Régional Tennis Alkéna - 330kWc	343.0MWh	1376	Fixé sur toiture	12/2024	Autoconso
Bocapole – Extension - 68kWc	42.9MWh	300	Fixé sur toiture	05/2025	Autoconso
Cœur d'O 99,75 kwc	92,60 MWh 95.9MWh	635	Fixé sur toiture par plots fixé sur l'étanchéité bitumineuse	04/2019	Autoconso
Total	334,39 MWh 738.00MWh	4391			

II. PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, DES MILIEUX ET DE LA RESSOURCE EN EAU

Les grands enjeux

- ⇒ La connaissance de l'état de la biodiversité
- ⇒ La protection des secteurs à enjeux environnementaux
- ⇒ La prise en compte des risques naturels et technologiques
- ⇒ La maîtrise des pressions sur les milieux et sur la biodiversité

Compétences de l'Agglo 2b concernées

- ⇒ Site Natura 2000
- ⇒ Gestion des milieux aquatiques
- ⇒ Plan paysage
- ⇒ Assainissement

La biodiversité joue un rôle crucial dans la fourniture de services écosystémiques essentiels pour la vie humaine tel que la régulation du climat, la purification de l'eau, la pollinisation et protection contre les catastrophes naturelles. La valeur économique de ces services est immense. Ils contribuent à la santé humaine, à l'économie et à la culture.

La biodiversité est donc un atout naturel qui doit être protégé pour garantir un environnement sain et un bien-être humain durable.

Une stratégie locale en faveur de la biodiversité du Bocage Bressuirais

À l'échelle mondiale, le vivant traverse une crise sans précédent. Les espèces disparaissent de plus en plus vite et le renouvellement des populations est de plus en plus difficile. En France, 18 % des espèces ont disparu et 78 % des habitats sont dans un état de conservation défavorable (ONB). Les activités humaines sont en grande partie responsables de cette érosion significative de la biodiversité. Les 5 causes majeures reconnues du déclin de la biodiversité sont :

- L'artificialisation des sols
- La surexploitation des ressources
- Le changement climatique
- Les pollutions
- Les espèces exotiques envahissantes

À l'échelle du Bocage Bressuirais, des actions sont conduites pour préserver des milieux naturels, reconquérir la qualité de l'eau et lutter contre les 5 causes majeures indiquées précédemment.

Toutefois pour donner plus de clarté dans l'action publique, flécher les recettes générées par le partage de la valeur (loi APER) en matière de biodiversité ou encore être plus efficient lors de la recherche de compensation environnementale, une stratégie intercommunale en faveur de la reconquête et de la préservation de la biodiversité a été initiée en 2025.

Cette démarche est lauréate de l'Appel à Manifestation d'Intérêt porté par l'Agence Région Biodiversité Nouvelle Aquitaine et bénéficie à ce titre d'un accompagnement technique jusqu'à 2027.

1. PRESERVER ET RESTAURER L'ECOSYSTEME BOCAGER

Projet de territoire

Un territoire aménagé de façon équilibré et préservant les ressources

Objectif : Préserver et valoriser le paysage de bocage et ses vallées comme un atout économique, écologique, paysager et identitaire
Préserver les ressources rares et fragiles (air, eau, biodiversité, foncier,...)

La mise en œuvre du plan de paysage du Bocage Bressuirais

Depuis sa création, la Communauté d'agglomération a affirmé sa volonté d'offrir, à tous leurs habitants du territoire, un cadre de vie de qualité. La préservation d'éléments identitaires à la beauté singulière comme le bocage ou les centres-bourgs figure au cœur des préoccupations. Lauréat de l'appel à projet 2017 « Plan Paysage » et forte de la dynamique initiée par l'élaboration du PLUi ou le programme « cœur de bourg-cœur de vie », la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais a poursuivi en 2020 l'élaboration de son plan de paysage.

L'étude du paysage naturel et architectural, a permis de connaître et d'appréhender collectivement, avec les acteurs et habitants, les enjeux et dynamiques paysagères du Bocage Bressuirais. Sept objectifs de qualité paysagère ont ainsi été identifiés :

- A l'école du Bocage
- En chemin dans le Bocage
- Révéler le paysage-histoire du Bocage
- Distinguer et transmettre des sites naturels remarquables
- Inventer le Bocage des entreprises
- Suivre le fil de l'eau
- Habiter le Bocage

Ces objectifs introduisent des préoccupations de qualité du cadre de vie et de développement durable dans le PLUi.

Ils se déclinent en actions opérationnelles et non-réglementaires dans lesquelles, il ne s'agit pas tant de « prendre en compte les paysages », au cas par cas, que de veiller à ce que les différentes politiques publiques et les acteurs du territoire (dans le cadre de leur activité) y contribuent.

La formation, le déploiement de Plans de Gestion Durable des Haies (PGDH) bocagères et la valorisation des débouchés

Pour développer **un cercle vertueux permettant une gestion durable des haies et une valorisation du bois issu de leur entretien notamment pour les agriculteurs, une stratégie en faveur du bocage a été initiée depuis 2024** par la Communauté d'agglomération. L'objectif est d'instaurer un cercle vertueux par la formation des agriculteurs et gestionnaire, par l'accompagnement au déploiement de Plan de Gestion Durable des Haies Bocagères et

par la valorisation des débouchés issue de l'entretien des haies (bois buche, plaquette bois énergie, fourrage, litière, etc.)

Ce vise à préserver le paysage bocager en adaptant sa capacité de résilience face aux évolutions climatiques et les fonctionnalités associées en encourageant une gestion pérenne des haies (régénération, éviter la surexploitation ou l'abandon, assurer l'état sanitaire, anticiper les effets du changement climatique – captation carbone, effet « fraîcheur », etc.) Mais aussi à relier la gestion du maillage bocager avec les systèmes d'exploitation existants (temps d'entretien, produits valorisables, etc.) en faisant rentrer les produits du bocage dans l'autonomie de fonctionnement des exploitations (litières, énergie, etc.) ou au sein de circuits courts de valorisation / filières.

L'objectif est de développer un cercle vertueux permettant une gestion durable des haies et une valorisation du bois issu de leur entretien notamment pour les agriculteurs. Au-delà de déployer les Plans de Gestion Durables des Haies bocagères, il s'agit de valoriser les services environnementaux (captation carbone, biodiversité, eaux, etc.) et les débouchés issus de l'entretien des haies.

Deux enjeux principaux pour le territoire :

- Préserver le paysage bocager en adaptant sa capacité de résilience face aux évolutions climatiques et les fonctionnalités associées en encourageant une gestion pérenne des haies (régénération, éviter la surexploitation ou l'abandon, assurer l'état sanitaire, anticiper les effets du changement climatique – captation carbone, effet « fraîcheur », etc.)
- Relier la gestion du maillage bocager avec les systèmes d'exploitation existants (temps d'entretien, produits valorisables, etc.) en faisant rentrer les produits du bocage dans l'autonomie de fonctionnement des exploitations (litières, énergie, etc.) ou au sein de circuits courts de valorisation / filières.

En 2024 et 2025, 21 agriculteurs ont ainsi été formés à la gestion durable des haies, 50 agriculteurs sensibilisés et 25 PDGH sont en cours de réalisation pour une surface de 2 143.40 ha de SAU et 368 km de haie.

L'élaboration de plans de gestion durable sur le foncier de la Communauté d'agglomération et valorisation du patrimoine arboré et bocager

Pour tendre vers plus d'exemplarité, la Communauté d'agglomération a acté le lancement d'un travail de gestion durable sur son foncier. Cela permettra de mieux connaître le patrimoine arboré et bocager, d'établir des plans de gestion durable et d'envisager la valorisation de cette ressource (bois d'œuvre, bois énergie, etc.).

Un premier plan de gestion durable est en cours d'élaboration sur PESCALIS. Il devrait aboutir en 2026.

Parallèlement un travail avec les communes volontaires et souhaitant renouveler ou installer des chaufferies bois a été initié lors d'un premier séminaire organisé le 10 décembre à Cerizay. Cette rencontre ouvre de belles pistes de valorisation et de de circuit court pour la valorisation du bocage gage de sa pérennité et de son entretien durable.

Le compostage domestique et le broyage au service de la réduction des biodéchets et du développement des sols vivants



Depuis 2010, la Communauté d'agglomération accompagne les foyers du territoire dans la réduction de leurs déchets verts et alimentaires, en leur proposant une formation, un composteur et un bio seau, le tout gratuitement, pour tous ceux qui disposent d'un jardin.

En 2025, l'Agglo2B :

- a organisé 4 réunions de formation
- a équipé 260 nouveaux foyers.

Une étude pour la généralisation du tri à la source des biodéchets a été lancée en décembre 2022. L'objectif de l'étude est de réfléchir aux différentes solutions de tri à la source des biodéchets à mettre en place sur le territoire pour l'ensemble des usagers.

Depuis février 2024, des composteurs collectés sont testés sur 3 sites de Bressuire, avec des résultats très concluants de la part des usagers. Le déploiement va se poursuivre sur 2026.

Depuis plus de dix ans, la Communauté d'agglomération propose un service de broyage des branches à domicile et finance la 1^{ère} heure d'utilisation.

Le broyage et le compostage enrichissent le sol, favorisent sa biodiversité et contribuent à la formation de la terre végétale.



Les « Belles escapades, habiter le paysage du Bocage Bressuirais », une programmation artistique et culturelle entre art, nature et sciences

Le territoire du Bocage Bressuirais dessine une carte qui soulève un désir d'ouvrir des champs **d'explorations artistiques inédites** mis en **dialogue avec des techniciens et des scientifiques de la Terre et de la Vie**. Les Belles Escapades, programmation artistique et culturelle portée par Scènes de Territoire, scène conventionnée d'intérêt national, créent un moyen de **le parcourir en suivant les chemins d'un dialogue fructueux entre l'art, la nature, les sciences** ... avec des habitants du Bocage Bressuirais. Elles s'imaginent par des invitations faites à des artistes de venir créer sur le territoire, en collaboration avec des acteurs complices et des habitants. Elles créent des chemins artistiques en paysage où se posent des paroles, des corps en mouvement, des arpenteurs et des traducteurs de paysages... qui **donnent voix à ceux qui y vivent et portent attention à d'autres espèces du monde vivant**. Elles posent quelques balises pour activer des correspondances artistiques qui ouvrent de nouvelles manières de nous inscrire dans le paysage, d'embrasser ses odeurs, ses lumières, sa biodiversité, sa topographie. Autant d'éléments qui participent à constituer **une culture vivante et du Vivant propre au Bocage Bressuirais**.

Au-delà de créations situées dans les paysages du Bocage qui font l'objet de commandes à des artistes pour mieux le révéler (comme le Grand Tour du Bocage Bressuirais dédié en 2025 au paysage nourricier, La Traversée de Barbara Métais-Chastanier et Marc Pichelin), des conversations marchées qui invitent des scientifiques, des écologues, des botanistes, des auteurs, des artistes... nous invitent à **regarder autrement les paysages** qui nous entourent, notamment sous **l'angle de la richesse écologique** qui les constitue.

En 2025, le paysagiste Alexis Pernet et l'autrice Sonia Feertchack autrice du magnifique Éloge de **la haie** ont accompagné deux balades en binôme avec Bocage Pays Banché et un éleveur bocain et naturaliste, Antoine Pasquier, récompensé par un Trophée de l'Eau. **Un focus a été consacré à la préservation de l'eau et à la répartition de ses usages entre tous les vivants pour maintenir l'équilibre fragile de tout un écosystème.** Il a notamment réuni : **une conférence intitulée La disponibilité en eau et sa qualité sont-elles menacées ?** de deux professeurs émérites Bernard Legube et Benoît Grimompres animée par l'Espace Mendès France de Poitiers, **la projection du film La Rivière de Dominique Marchais** avec le service Assainissement, biodiversité et milieux aquatiques de l'agglomération, **un atelier scientifique d'analyse d'échantillons d'eau** intitulé Invisible biodiversité animé par l'École de l'ADN, **la conversation marchée Les paysages épongent.**

L'Abbaye, musée à Mauléon : révélateur de biodiversité

Le musée l'Abbaye à Mauléon, labelisé Tourisme et handicap, a mis en valeur deux artistes sensibles à la beauté éphémère et fragile du vivant : Vanessa Jousseume et Stéphanie Prestavoine, à travers l'exposition **'Inventaire du monde à perdre et autres collections'** qui s'est tenue du 2 juillet au 21 septembre 2025.



L'exposition **'Mystérieux mycètes, une biodiversité discrète de formes et de couleurs'**, ensemble de photographies de Vincent Lagardère, programmée du 4 octobre au 11 janvier 2026 participe à écrire **un nouveau récit sur les transitions climatiques et à éveiller les consciences par des créations artistiques.** De nombreux ateliers pour tous les publics sont programmés en parallèle.



Crédit photo : *Mycena meliigena* - Vincent Lagardère

Les actions pour préserver le site Natura 2000 « Vallée de l'Argenton »

Le site Natura 2000 « Vallée de l'Argenton » s'étend sur **738 ha** et **2 communes** : **Argentonnay et Val en Vignes**. Il abrite **10 habitats et 16 espèces animales d'Intérêt Communautaire**. On recense également **16 espèces végétales protégées** au niveau national ou régional. Ce patrimoine en fait un site exceptionnellement riche et reconnu.

En 2025, les efforts ont été concentrés sur le renouvellement de 9 contrats NATURA 2000 échus depuis fin 2023. La Région Nouvelle-Aquitaine a retenu l'ensemble des projets ce qui porte leur nombre à **11** pour **une surface en gestion de 5,9 ha**.



La lutte contre les espèces exotiques envahissantes (EEE)

En 2025, l'arrachage de la Jussie s'est poursuivi depuis Nueil-Les-Aubiers jusqu'à Argentonnay et la lutte collective contre les ragondins a été relancée. Cette opération, confiée à la FREDON Nouvelle-Aquitaine, permet de piéger sur une période d'un mois les cours d'eau, plans d'eau et mares du bassin-versant de l'Argenton, ainsi que les lagunes d'épuration, grâce à un réseau de bénévoles.

Les **principales espèces exotiques envahissantes** présentes sur le bassin versant de l'Argenton sont détaillées dans le tableau ci-dessous.

Espèces	Milieu de vie	Impact(s)	Répartition
Le Ragondin (<i>Myocastor coypus</i>) et le Rat musqué (<i>Ondatra zibethicus</i>)	Cours d'eau, plans d'eau, fossés	Erosions des berges, transmission de maladies (Leptospirose), dégâts sur cultures, concurrence avec espèces indigènes	Tout le bassin versant
Le Xénope lisse (<i>Xenopus laevis</i>)	Tous types de milieux aquatiques	Prédation des espèces indigènes, baisse de la biodiversité, transmission de pathologies aux autres amphibiens	Tout le bassin versant
L'Ecrevisse de Louisiane (<i>Procambarus clarkii</i>)	Cours d'eau et plans d'eau	Erosions de berges et dégradation de la qualité des eaux, concurrence avec espèces indigènes, baisse de la biodiversité, transmission de pathologies à l'Ecrevisse à pieds blancs	L'Argenton, à partir d'Argentonnay
La Jussie (<i>Ludwigia sp.</i>), l'Elodée dense (<i>Egeria densa</i>) et le Myriophylle du Brésil (<i>Myriophyllum aquaticum</i>)	Cours d'eau et plans d'eau	Concurrence avec espèces indigènes, baisse de la biodiversité, fermeture des milieux, perturbation des activités de loisirs, envasement	Jussie : l'Argent, au Pin, à Nueil-Les Aubiers et à Voulmentin ; l'Argenton, à Argentonnay, Argenton l'Eglise et Bouillé-Loretz L'Elodée dense : l'Argenton, de Grifféus jusqu'au Thouet Le Myriophylle du Brésil : l'Argent à Nueil Les Aubiers
Les Renouées asiatiques (<i>Reynoutria sp.</i>)	Bords de cours d'eau, fossés, friches	Erosions de berges, élimination locale de la flore indigène, baisse de la biodiversité, uniformisation des milieux, diminution de l'accessibilité	Quelques stations éparses sur l'Argenton

D'autres EEE, non listées ci-dessus, sont également présentes sur le bassin versant de l'Argenton : l'Ecrevisse américaine, la Perche arc-en-ciel, le Poisson-chat, le Goujon asiatique, la Tortue de Floride, la Balsamine de l'Himalaya.

2. GERER ET PRESERVER LA RESSOURCE EN EAU

Une organisation de la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) au service de la gestion durable des cours d'eau



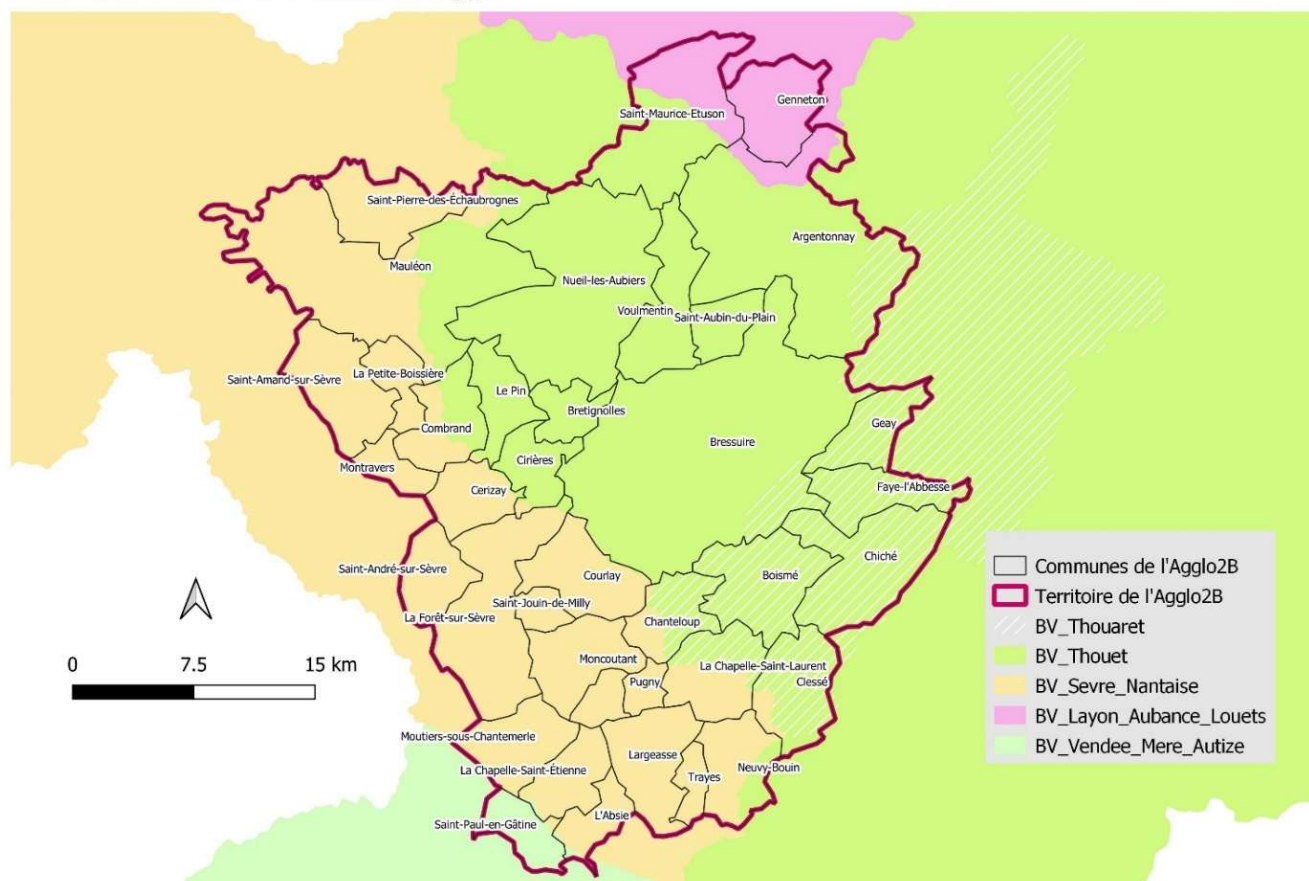
Le territoire de la Communauté d'Agglomération se subdivise en 4 bassins versants : **la Sèvre Nantaise, le Thouet, le Layon et la Vendée.**

La Communauté d'agglomération adhère :

- à l'Etablissement Public Territorial du Bassin de la Sèvre Nantaise (EPTB) pour **la gestion de la Sèvre Nantaise**
- au Syndicat Layon-Aubance-Louets pour **la gestion du Layon**
- au Syndicat Vendée-Sèvre-Autizes pour **la gestion de la Vendée.**
- **Sur le bassin du Thouet :**

- la Communauté d'agglomération adhère au Syndicat du Bassin du Thouaret pour la gestion du **le Thouaret**
- Pour la gestion de **l'Argenton et ses affluents**, la Communauté d'agglomération porte, en partenariat avec la Communauté de Communes du Thouarsais, **un nouveau Contrat Territorial pour l'Argenton et ses affluents sur la période 2024-2026**.

Les bassins-versants du territoire de l'Agglo2B



Zoom sur les réalisations 2025

Le nouveau Contrat Territorial a été signé le 17 avril 2024 pour **la période 2024-2026**. La tranche 2025 de ce contrat a permis de **lancer plusieurs études sur les ouvrages hydrauliques et de lancer les travaux de suppression de 5 plans d'eau sur les têtes de bassin-versant**. Ces actions ont pour but de restaurer la continuité écologique, les zones humides et d'améliorer le fonctionnement et l'état des cours d'eau.

2026 sera la dernière année du Contrat Territorial, où il s'agira de dresser un bilan technique et financier pour enclencher un nouveau programme d'actions pluriannuel.

L'assainissement : un enjeu pour la qualité de la ressource en eau

Projet de
territoire

Un territoire aménagé de façon équilibré et préservant les ressources

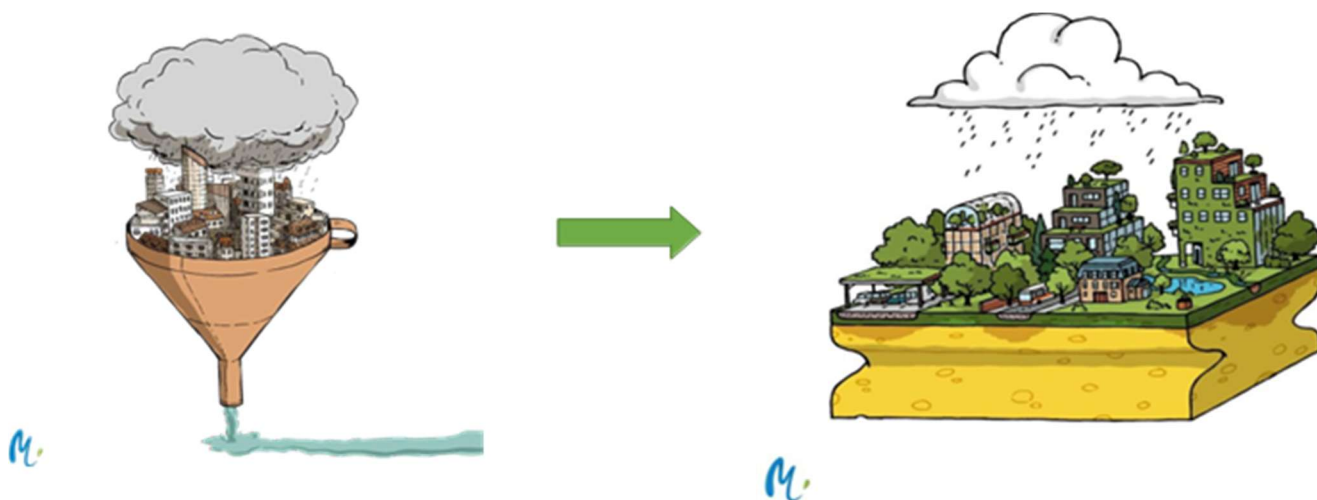
Objectif : Préserver les ressources rares et fragiles (air, eau, biodiversité, foncier,...)

Environ 2/3 des habitants du territoire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, soit près de 22 000 personnes habitent une maison raccordée au « tout à l'égout ». Afin de desservir l'ensemble de ces habitations, 530 kms de réseaux d'eaux usées sont en place dans les zones agglomérées. A l'exutoire de ces réseaux de collecte des eaux usées, 62 stations d'épuration assurent le traitement des eaux usées avant leur rejet au milieu naturel. Afin d'optimiser la performance épuratoire des stations d'épuration, il est nécessaire de limiter autant que possible la collecte des eaux claires (eaux de nappe et eaux de pluie). Pour tendre vers cet objectif, la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais travaille sur différents volets :

1. La mise en place de réseaux séparatifs en lieu et place des réseaux unitaires
2. Le renouvellement des réseaux séparatifs défectueux dans lesquels les eaux de nappe peuvent s'infiltrer et période hivernale (hautes eaux)
3. Le développement de la Gestion Intégrée des Eaux Pluviales dans le but de ne plus collecter ces eaux en privilégiant leur infiltration in situ
4. Le contrôle des branchements privés sur les réseaux publics afin de s'assurer qu'il n'y ait pas de mélange entre les eaux pluviales et les eaux usées.

Dans le but de **diagnostiquer l'état des équipements d'assainissement et leur fonctionnement, des études de Schéma Directeur d'Assainissement sont réalisées au fil des ans sur chacune des communes du territoire**. Les conclusions de ces études permettent de définir les défaillances à corriger au niveau de la collecte et donc de prioriser les travaux de renouvellement de réseaux à mettre en œuvre. L'enveloppe financière consacrée chaque année aux travaux de réseaux s'établit aux alentours des 2 millions d'euros.

Par ailleurs, **afin de limiter la saturation des réseaux de collecte par les eaux de pluie et les inondations qui pourraient en découler, la Gestion Intégrée des Eaux Pluviales à la parcelle est maintenant devenue prioritaire**. En effet, chaque projet d'urbanisation (lotissement, aménagements urbains, maison individuelle, zone économique ...) doit privilégier l'infiltration des eaux de pluie dans le sol plutôt que la collecte par un réseau public. Cette prise de conscience doit se faire progressivement. Désormais, la plupart des projets d'urbanisation sont réalisés sans réseau de collecte des eaux pluviales. Des dispositifs de type noue d'infiltration, chaussée drainante, parking avec matériaux perméables, ... sont pensés pour accueillir ces eaux de pluie et permettre leur infiltration au plus près de là où elles tombent.



En plus de ces opérations d'investissement, le service assainissement réalise chaque année près de **1 000 contrôles de branchement afin de s'assurer du bon raccordement des réseaux privés aux réseaux de collecte publics**. Ces contrôles sont systématiques et obligatoires pour chaque transaction immobilière sur le territoire de l'Agglomération du Bocage Bressuirais. En plus des contrôles de branchements réalisés lors des ventes, les techniciens réalisent ces contrôles dans le cadre des travaux de renouvellement des réseaux publics afin d'éviter les mélanges d'eaux usées et d'eaux pluviales au niveau des tronçons réhabilités.

III. AMELIORATION DE LA QUALITE DE VIE ET L'EPANOUISSEMENT DE TOUS LES HABITANTS

Les grands enjeux

La qualité des services à la population
Un meilleur accès et d'offre d'équipements
La santé publique
La prévention sanitaire
La tranquillité publique
L'accès et les conditions de logement
L'accès à l'emploi
L'accès à la connaissance et à la culture

Compétences de l'Agglo 2b concernées

Réseau de Bibliothèque
Conservatoire de musique
Scènes de territoires

Les chiffres clés du territoire



Densité médicale :
5,9 médecins pour 10 000 habitants
contre 6,3 en 2022

Projet de territoire

Un territoire aménagé de façon équilibré et préservant ses ressources
Un territoire accueillant pour bien vivre et s'épanouir

Objectifs : Conforter l'offre de services adaptée à la demande pour tous les âges et tous les publics. Être un territoire multi-services
Conforter l'offre de services adaptée à la demande pour tous les âges et tous les publics. Être un territoire « multi-services »

1. AMELIORER LA QUALITE DES SERVICES A LA POPULATION

Le développement des pôles et maisons de santé pour améliorer l'accès aux soins.

Depuis 2013, la CA2B, les professionnels de santé et les élus du territoire œuvrent ensemble pour maintenir et développer des services de soin de proximité au sein de 8 Maisons de santé pluridisciplinaires de manière structurée et équilibrée dont une en création.

Dans le cadre d'une étroite collaboration entre le Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres (CHNDS) et la Communauté professionnelles territoriale en santé (CPTS) du Bocage Bressuirais, un Centre Public de Santé (CPDS) s'est ouvert en 2023 sur le site de Faye L'Abbesse. Il s'agit d'un service, soutenu par l'Agglo2b, qui permet, notamment, de trouver une nouvelle solution innovante pour l'accès aux soins notamment pour les habitants sans médecin traitant.

L'amélioration de l'accès et des conditions d'occupation de logement

Le nouveau Programme Local de l'Habitat (PLH) du Bocage Bressuirais 2025-2030 a été approuvé le 13 mai 2025.

5 orientations stratégiques ont été définies autour d'un principe directeur : « Pour un développement de l'habitat qui réinvestit les centres-bourgs et réinvente les modes d'habiter afin de répondre aux nouveaux défis du territoire ».

Ces **orientations approfondissent les grandes orientations du PLH en vigueur**, en s'appuyant sur les documents de planification (SCOT et PLUi) **tout en prenant en compte les nouveaux défis** notamment l'accès au logement, la rareté du foncier et la transition écologique. Il s'agit aussi d'en faire une véritable politique d'aménagement et d'attractivité au service de l'ensemble du territoire.

Ces 5 orientations stratégiques sont déclinées en 20 fiches-actions :

1. Développer une offre de logements calibrée sur des territoires différenciés et l'orienter vers la réhabilitation de l'existant

- Engager l'évolution du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) du Bocage Bressuirais
- Développer une offre locative sociale adaptée à des besoins de plus en plus diversifiés
- Accompagner le développement et la gestion du locatif communal
- Promouvoir une politique attractive plus ciblée sur les familles et notamment des jeunes en quête d'installation

2. Poursuivre les actions et démarches visant l'attractivité des centres-villes et centres-bourgs et amplifier les interventions sur le parc ancien

- Poursuivre et amplifier la réhabilitation du parc ancien
- Lutter contre la vacance des logements et maîtriser le changement d'usage
- Accompagner les démarches de revitalisation et les opérations de renouvellement urbain
- Développer un territoire solidaire en accompagnant l'action publique

3. **Maîtrise la consommation foncière et renouveler les modes de fabrication de l'habitat**

- Mettre en place une politique foncière publique coordonnée et partenariale avec les communes
- Intégrer la transition écologique et la qualité dans les modes de fabriquer, de rénover et d'habiter
- Expérimenter et anticiper sur des nouvelles formes d'habiter
- Faire connaître, animer, partager et sensibiliser (foncier, formes urbaines, matériaux ...)

4. **Mieux répondre aux besoins spécifiques des populations**

- Favoriser l'adaptation, l'amélioration et l'innovation en faveur du maintien à domicile des personnes âgées et/ou en situation de handicap
- Répondre aux besoins croissants des ménages défavorisés
- Trouver des solutions de logements adaptées pour accueillir la population des jeunes
- Améliorer les conditions d'accueil des gens du voyage

5. **Organiser le suivi et l'animation de la politique de l'habitat**

- Suivre et piloter le PLH
- Poursuivre l'information et l'accompagnement des particuliers
- Coordonner et animer la politique du logement social
- Mise en œuvre de l'observatoire de l'habitat et du foncier

Le budget prévisionnel correspondant à la mise en œuvre de ce nouveau PLH représente 9 140 000€ sur 6 ans (soit 1 508 000€ par an, en moyenne) en autofinancement de la CA2B (soit 21€ par habitant et par an).



Le programme AggloRénov, appui à la rénovation de l'habitat privé

Dans le cadre de ce programme d'appui à la rénovation de l'habitat privé, portée par la Communauté d'agglomération en partenariat avec l'ANAH et des communes, plusieurs axes contribuent à répondre aux enjeux environnementaux et sociaux du territoire. Il s'agit notamment de la **rénovation énergétique de logements des propriétaires à revenus modestes et très modestes, la lutte contre la précarité énergétique et l'habitat dégradé, la production de logements locatifs de qualité et abordable**. Ainsi, en 2025, **67 ménages modestes et très modestes ont bénéficié d'un appui technique et financier** pour la réalisation de leurs travaux

de rénovation énergétique globale (MaPrimeRénov'Parcours accompagné) ; **4 ménages ont été accompagnés pour des travaux de rénovation de leurs logements très dégradés** (MaPrimeLogement Décent) et **23 nouveaux logements locatifs conventionnés** ont été agréés.

Le partenariat avec l'association Solidar'toit

L'association Solidar'toit a pour objectifs d'accompagner des personnes en situation de précarité afin de pouvoir leur apporter des réponses concrètes en matière d'autonomie financière énergétique, de dignité sociale, de rénovation de bâti sain et durable et d'habitat digne. Depuis janvier 2025, une convention de partenariat a été mise en place entre la CA2B et l'association Solidar'toit afin de mobiliser et d'accompagner des ménages en grande précarité sociale et énergétique dans l'optimisation de leurs consommations énergétiques et dans l'appui à la mise en œuvre de travaux de rénovation.

L'appui à la production de logements locatifs sociaux

Entre 2021 et 2025, 497 nouveaux logements locatifs HLM ont été agréés sur le territoire. **85 ont été mis en service en 2025.**

En 2025, la Communauté d'agglomération a apporté son soutien financier à la production de **111 logements locatifs sociaux** pour un montant de subvention de 231 600€.

L'appui à la revitalisation des cœurs de ville et de bourgs

La Communauté d'Agglomération anime et coordonne le programme intercommunal « cœur de bourg, cœur de vie » afin d'articuler les politiques intercommunales et les dispositifs financiers en faveur de la revitalisation des centres-bourgs et centres-villes, au côté des communes, depuis 2015. Ce programme s'appuie sur 4 piliers :

- habitat et cadre de vie
- économie et services
- mobilité et déplacement
- animation, patrimoine et tourisme

Territoire lauréat à l'AMI Région revitalisation des petits et moyens pôles urbains

Dans le cadre du programme intercommunal « Cœur de bourg, cœur de vie », une candidature collective (Agglo2b et les 6 communes éligibles : Bressuire, Cerizay, Mauléon, Moncoutant-sur-Sèvre, Nueil-Les-Aubiers et Argentonay) a été déposée en février 2020 auprès de la Région. Après un passage en comité consultatif en mars 2020, notre candidature a été retenue.



Une convention-cadre a ainsi été élaborée et signée en novembre/décembre 2020. Cette convention précise les modalités de partenariat avec la Région et notamment un appui financier à :

- L'ingénierie => chef de projet, études
- À la mutation d'îlots => participation au déficit d'opération
- Aux projets innovants pour de nouvelles formes de commerces et services

En 2024, une nouvelle convention opérationnelle a été élaborée pour 4 années supplémentaires entre la Région, la CA2B et les 6 communes lauréates.

L'appui et la participation aux démarches Action Cœur de ville et Petites villes de demain

Deux dispositifs initiés par l'Etat en faveur de la revitalisation trouvent aussi un écho en Bocage Bressuirais :

- **« Action Cœur de ville »** pour lequel la ville de Bressuire a été retenue en 2018 et pour lequel la Communauté d'Agglomération est un partenaire actif. Le projet urbain de la ville ayant été validé en mars dernier, l'avenant à la convention Cœur de ville a été finalisé en novembre et a été signé en décembre 2020. Cet avenant valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) décline le programme opérationnel visant la redynamisation du cœur de ville de Bressuire.
- **L'Appel à Projet Petites Villes de demain** a été lancé par l'Etat en octobre 2020 et vise à soutenir les petites centralités dans leur démarche de revitalisation, en partenariat avec l'intercommunalité. En décembre 2020, les communes d'Argentonnay, Cerizay Mauléon, Moncoutant sur Sèvre et Nueil Les Aubiers ont été retenues. La convention d'adhésion à Petites villes de Demain a été signée en septembre 2021 (Agglo2B et les 5 communes). La convention ORT mère et l'ensemble des conventions ORT filles (sur les 6 communes) ont été finalisées et signées en avril 2023.
- **L'appel à projet Village d'avenir** a été lancé par l'Etat en juin 2023 pour soutenir les communes de moins de 3500 habitants dans la réalisation de leurs projets de développement. Cet appel à projet national piloté par l'ANCT dans le cadre du plan France ruralités
2 communes sont labellisées sur le territoire : St Aubin du plain depuis 2023 et L'Absie depuis 2025.

Des premières actions plus opérationnelles ou des études de faisabilité à l'échelle d'ilot ont été lancées en 2025 ou se sont poursuivies. Notons par exemple, à Argentonnay la requalification d'un ilot, une Opération de Restauration Immobilière...), à Moncoutant sur Sèvre (restructuration d'un ilot, ...), à Nueil-Les-Aubiers (requalification de 2 ilots...), à Combrand (recomposition d'un ilot urbain, achat et échange de terrains), à St Aubin du Plain (étude de requalification de 2 friches urbaines ...).

Un réseau des chefs de projets « Bocage Bressuirais » a par ailleurs été constitué par la Communauté d'agglomération pour faciliter le partage d'informations, d'expériences, liens avec les politiques portées par la Communauté d'agglomération (habitat, économie, mobilité...) ... **Ce groupe s'est réuni 4 fois au cours de l'année 2025.**

2. MAINTENIR ET AMELIORER LA SANTE PUBLIQUE DANS SES DIMENSIONS ENVIRONNEMENTALES

Projet de territoire

Un territoire accueillant pour bien vivre et s'épanouir

Objectif : Développer un mode de vie attractif, vivant et animé ; favoriser la découverte et l'enrichissement culturel, sportif et social

Une approche transversale de la santé

Le Contrat Local de Santé (CLS) est issu de la loi « Hôpital, Patients, Santé, Territoires » du 21 juillet 2009. Il a pour objectif de construire avec l'ensemble des acteurs de santé, du social et du médico-social, un projet de santé adapté aux spécificités du territoire afin de conduire des actions qui répondent au plus juste aux besoins de ses habitants.

La 3^e génération de CLS marque une évolution importante : elle ne se limite plus à la mise en œuvre d'actions sanitaires, mais adopte une **approche globale et intégrée de la santé**.

Principes clés :

- Durée et continuité : signés pour 5 ans, ces CLS s'appuient sur l'expérience des générations précédentes pour renforcer la cohérence des politiques locales.
- Approche transversale « **One Health** » : **la santé humaine est pensée en lien avec la santé animale et environnementale, pour agir sur les déterminants de santé**.
- Intégration dans toutes les politiques publiques : urbanisme, mobilité, logement, climat, qualité de l'air, lutte contre les îlots de chaleur, etc.
- Volet santé mentale renforcé : via les Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM), pour une meilleure coordination et prévention.
- Gouvernance élargie et participative : collectivités, ARS, associations, professionnels et habitants sont impliqués dans la co-construction des actions.

Objectif : Créer des environnements favorables à la santé, en inscrivant la santé comme un enjeu transversal des politiques territoriales, tout en réduisant les inégalités et en renforçant la résilience face aux défis climatiques et sociaux.

Un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLU) favorable à la santé

Concept initié par l'Organisation mondiale pour la santé, l'urbanisme favorable à la santé part de l'idée que les choix en matière de planification et d'aménagement du territoire influencent la santé, la qualité de vie et le bien-être des populations.

Pour améliorer la qualité de vie et contribuer à un environnement vecteur d'épanouissement, le PLUi a introduit au sein de son évaluation environnementale des déterminants de santé. Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) du PLUi, éléments graphiques précisant et traduisant les règles à l'échelle parcellaire ont ainsi été pensées dans l'optique d'un urbanisme favorable à la santé (UFS). Cette approche innovante permet d'anticiper les questions de santé le plus en amont possible dans le processus des décisions relatives aux projets d'aménagement et d'urbanisme.

Le programme Safe-Li dans les établissements d'accueil des jeunes enfants

En 2024, en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé (ARS), un accompagnement sur-mesure par des experts de la santé environnementale a été déployé dans les 12 Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants publics et associatifs de notre territoire. Cette démarche a permis un changement complet de pratique et la prise en compte globale de la santé environnementale dans certaines structures accueillant de jeunes enfants.

Ainsi, cet accompagnement, après 2 audits dans 2 structures, a apporté des solutions concrètes **pour limiter l'exposition des populations vulnérables** (enfants, parents, agents...) **aux substances chimiques présentes dans leur environnement quotidien** : perturbateurs endocriniens, produits CMR, biocides, COV, polluants de l'air... Les personnels de ces structures se tournent désormais, vers des achats moins nocifs, des pratiques moins polluantes pour la santé et sur un nombre de produits moins importants.

La démarche a été mise en place sur 2 années 2024-2025 avec de nombreux changements suite à des réflexions poussées des équipes et de la direction :

- Nouveaux protocoles (entretien, aération, ...)
- Changements et harmonisation des produits d'entretien et de soin sur les structures en tendant au maximum vers le nettoyage à l'eau
- Achat de matériaux plus sain (vaisselle en verre/inox, textile Oeko-tex, choix de produit de loisir créatifs adapté aux jeunes enfants...)

Aujourd'hui, l'ensemble des structures pérennise de tous ces changements et engage une démarche de sensibilisation auprès des familles afin que ces dernières adoptent des pratiques plus saines dans leur quotidien.

Depuis avril 2025, **la démarche se déploie auprès des partenaires des structures petite enfance (RPE, Assistante Maternelle, MAM, service de l'enfance, ...)** pour que la santé environnementale soit prise en compte dans un périmètre plus important au sein de la Communauté d'agglomération.

Le sport facteur de bien-être et de santé

Dans le cadre de sa politique de soutien à la vie associative, la Communauté d'Agglomération a choisi de soutenir les clubs sportifs, notamment les écoles de découverte des sports. En effet, les clubs sportifs et en particulier les Ecoles de Découverte des Sports concourent à la pratique de sport dans une perspective de santé- bien être, autant pour les plus petits (motricité) que pour les plus âgées, les seniors (entretien musculaire).

La mission Culture-Santé : au service des publics dits 'éloignés'

La Mission Culture-Santé, rattachée à la direction Conservatoire-Musées-partenariat culturel (30 % ETP), a poursuivi son développement. Une pastille Culture Santé a été imaginée pour estampiller toutes les initiatives qui s'inscrivent dans ce champ.

Cette mission est une démarche innovante de coopération entre professionnels culturels, sociaux, médicaux..., pour faire émerger des



projets artistiques au service du bien vivre et d'une bonne santé, quelles que soient nos différences.

Elle a ainsi accompagné tout au fil de l'année Gurval Bagot, photographe autodidacte et porteur de handicap invisible, photographe d'une série de portraits de personnes également porteuses de handicap invisible. L'exposition a été présentée au Château de Genève à Moncoutant sur Sèvre, au musée L'Abbaye à Mauléon, au Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres et une rencontre a été organisée avec le sénateur sur le sujet.



Crédit photo : Gurval Bagot

En partenariat avec l'association Voix&Danses dont le projet associatif porte sur cet axe Culture Santé, la journée *Cultivons notre santé # 4* a lieu le 21 novembre 2025 à Mauléon autour d'une lecture théâtralisée 'De moi, de toi, de nous', l'art de prendre soin. En juin dernier, Soizic Gourvil et Philippe Forgeau de la cie du Désordre, basée à Clessé, ont rencontré des soignants des EHPAD de Chiché, Argentonay, Faye L'Abbesse et Moncoutant sur Sèvre et des futurs soignants, élèves du lycée professionnel Signoret de Bressuire. A travers des échanges et des ateliers d'écriture individuels et collectifs, ils ont exploré leur métier et leur quotidien. Puis les mots de celles et ceux qui bénéficient de leurs soins ont enrichi leurs collectages. De cette matière profonde et sensible, ils ont créé cette lecture théâtralisée accompagnée de sons proposés par les élèves de musique assistée par ordinateur du Conservatoire.

3. AMELIORER L'ACCES A LA CONNAISSANCE, A L'INFORMATION LOCALE ET A LA CULTURE

Projet de territoire

Un territoire accueillant pour bien vivre et s'épanouir

Développer un mode de vie attractif, vivant et animé ;
Favoriser la découverte et l'enrichissement culturel, sportif et social

Un Réseau de bibliothèques innovant au service de tous les publics

En 2019, afin de favoriser l'accès de tous aux bibliothèques, la Communauté d'Agglomération a **décidé la gratuité dans les 24 bibliothèques** réparties sur l'ensemble du territoire. La finalité était de favoriser l'augmentation du nombre d'inscrits et ainsi démocratiser l'accès à la connaissance et à la culture. Les chiffres ont été éloquentes : de 7500 inscrits individuels en 2018, ils étaient plus de 13 560 inscrits (individuels et collectivités) en 2024 à bénéficier des services.

En 2025, les bibliothèques ont évolué dans leur fonctionnement avec **la mise en place du maillage** : de 23 bibliothèques communautaires, 13 sont restées communautaires, 7 ont été confiées en gestion communales et 3 ont été transformées en point retrait. Cela a permis de mener à bien l'élargissement des horaires d'ouverture au public. En effet, l'une des faiblesses du réseau était sa faiblesse en proposition d'ouverture, par rapport à la moyenne des horaires nationaux pour des communes de taille similaires. La médiathèque tête de réseau est ouverte 30 heures hebdomadaires et les bibliothèques têtes de secteur au moins 20 heures. Cela permet un élargissement des publics en particulier les actifs et les familles de jeunes enfants, avec des extensions jusqu'à 19h, 18h30 et l'ouverture le samedi jusqu'à 18h.

En vue d'élargir les publics, outre la politique tarifaire, un travail est mené sur l'accessibilité de l'offre de service aux publics en situation de handicap, qu'il soit physique, visuel, auditif, mental, cognitif... **le site internet des Bibliothèques** présente ainsi un taux de conformité de 78% au **Référentiel Général d'Accessibilité pour les Administrations** (RGAA).

En 2021, les bibliothèques ont eu une subvention du Centre national du livre afin de proposer également des collections en gros caractères ainsi que des livres audios et le matériel permettant de lire les contenus adaptés (livres au format DAISY par exemple, loupes électroniques, télé agrandisseur). Enfin, **le service de portage** de livres à Cerizay et Moncoutant est destiné aux habitants qui sont dans l'incapacité de se déplacer de façon permanente ou pour une longue durée (grossesse difficile, âge, handicap...).

En 2023, une subvention a été obtenue pour des **fonds facile à lire** auprès du Centre National du Livre. Les livres « faciles à lire » présentent certaines caractéristiques de fonds et de forme (présence d'illustrations, textes courts, simplification de la mise en page...) facilitant l'entrée dans la lecture. 3210 documents sont estampillés de ce logo et proposé dès l'entrée des bibliothèques dans du mobilier spécifique, aisément identifiable. En 2024, 5955 prêts ont été effectués.

Toujours dans une optique d'élargissement, les Bibliothèques veillent à constituer des collections qui ne soient pas uniquement accessibles aux grands lecteurs mais également aux **publics éloignés de la lecture et des équipements culturels** : **CDs, films, magazines et jeux** (jeux vidéo et jeux de plateau) sont également proposés. Depuis novembre 2021, ces collections sont réservables et empruntables en tous lieux, grâce à une navette qui apporte le document souhaité dans la bibliothèque choisie par l'adhérent. Depuis septembre 2021, grâce au partenariat avec la Médiathèque départementale des Deux-Sèvres (MDDS), les adhérents peuvent aussi bénéficier des ressources numériques (ebook, visionnage de films et documentaires en streaming) permettant à tous de bénéficier d'un service sans contrainte physique ou horaire.

Une médiathèque a une optique documentaire sur le développement durable : celle de Mauléon, qui avec l'ouverture de sa grainothèque et bouturothèque veut s'inscrire dans des partenariats durables en allant dans les pas des "bibliothèques vertes".

Par ailleurs les bibliothèques ont acquis en 2022 du **matériel pour de la médiation numérique et du jeu vidéo itinérant**, grâce à des subventions de la DRAC et du département. Ces kits mobiles permettent dès à présent de proposer des ateliers mandalas numériques, des jeux vidéo dans n'importe quelle bibliothèque ayant suffisamment de place pour l'accueil des usagers.

Enfin, si les collections, la médiation, sont des enjeux importants, on attire aussi un nouveau public avec du mobilier et des **lieux confortables et adaptés**. Depuis 2021, l'agglomération a ouvert 2 nouvelles médiathèques Mauléon et L'Absie, et ré aménagé les bibliothèques de Moncoutant, Argentonay, Bressuire. La bibliothèque de Chiché a aussi déménagé dans des locaux réhabilités, permettant une nouvelle disposition des étagères et des assises plus confortables. En 2025, La Chapelle-Saint-Laurent, Nueil-les-Aubiers et Loublande ont eu de nouveaux aménagements, voire même pour Nueil-les-Aubiers, un changement quasi-total de son mobilier.

L'action culturelle dans les bibliothèques étoffe également ses propositions visant à sensibiliser le public au développement durable avec l'appui de partenaires locaux dont l'action est centrée sur ces enjeux et font écho aux Belles escapades orchestrées par Scènes de Territoire. Ces actions sont autant d'occasion de mettre en valeur nos collections sur ces thématiques. Des partenariats s'installent de manière durable avec **La Parenthèse Eco**, entreprise dont l'objectif est de partager **des usages plus résilients et de ré emploi** dans la maison mais aussi les activités artistiques. **Bocage pays branché intervient ainsi que La Buissonnante** pour faire **découvrir le milieu naturel du bocage**, en tant que lieu de patrimoine naturel dans les offres des bibliothèques.

Les bibliothèques s'inscrivent donc dans leur patrimoine naturel et invitent celui-ci dans les collections et les animations.

Une Troc'commode à la médiathèque de Mauléon : troc et prêt de matériel autour des loisirs créatifs (tricot, crochet, couture) un espace participatif qui sensibilise au faire soi-même, à ne pas jeter mais donner, partager et au faire ensemble.



Scènes de Territoire, Scène Conventionnée d'Intérêt National-mention Art en territoire : une scène ressource pour cultiver une relation aux paysages et au vivant

Scènes de territoire met en œuvre une **programmation pluridisciplinaire** au Théâtre à Bressuire, hors les murs (*Les belles Escapades*) **et en itinérance** dans plusieurs communes du territoire, des résidences d'artistes au plus près des lieux de vie des habitants ainsi **qu'une action culturelle qui prend en compte les caractéristiques du territoire** et s'attache à aller à la **rencontre de publics dits éloignés** pour des raisons sociales, culturelles, géographiques... Un axe significatif de sa programmation est consacré à cultiver une attention particulière à la diversité des cultures en présence sur le territoire et aux paysages du bocage bressuirais, une relation au monde du vivant ainsi qu'aux enjeux liés au développement durable.

Le projet de Scènes de Territoire est **un moyen de répondre à des enjeux d'appropriation du territoire par ses habitants, de valoriser ses ressources et ses patrimoines naturels et historiques, de favoriser la participation citoyenne, de nourrir des récits du territoire.** L'intervention d'artistes dans le cadre de résidences territoriales compte parmi les leviers de l'innovation en milieu rural : en proposant de travailler différemment, et sur de nouveaux sujets, elle permet de produire une vision renouvelée et partagée du territoire. L'association de Scènes de Territoire avec des artistes qui développent des écritures contextuelles et participatives et avec des acteurs du territoire en dehors du strict champ culturel permet d'incarner une manière inédite d'habiter le Bocage Bressuirais.

La programmation hors-les-murs des *Belles escapades* infuse et révèle **les paysages du Bocage Bressuirais et porte des récits liés à l'écosystème bocager et plus globalement au vivant** à partir de créations situées produites dans le cadre de résidences territoriales.

Le Conservatoire de musique acteur en direction des publics éloignés

Le Conservatoire, labellisé par l'Etat, accorde une attention particulière à l'élargissement des publics dans les pratiques musicales. Cet axe fort se traduit par :

- L'adoption et la mise en place en septembre 2024 pour l'année scolaire 2024-2025 d'une **nouvelle politique tarifaire** basée sur les quotients familiaux, afin de rendre le conservatoire plus accessible aux foyers plus modestes et d'assurer une meilleure continuité avec les formules de sensibilisation et les orchestres à l'école.
- La poursuite de **deux ateliers handi-musique** hebdomadaires, et l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la saison musicale

- La poursuite **du lien intergénérationnel** à travers des ateliers réguliers comme le 'jardin musical' et 'chantons en famille'
- L'organisation de la **10ème édition des Aînés en chansons** rassemblant 90 chanteurs issus de 12 EHPAD du territoire, d'une moyenne d'âge de 90 ans. Une édition très réussie, emmenée par le chanteur au grand 'choeur' Pierre Bouguier. Ce moment est une véritable vitrine pour le bien vivre dans les EHPAD et porte une dimension intergénérationnelle très forte, à l'image de la chanson composée par les enfants de l'école publique de Faye L'Abbesse avec les résidents de l'EHPAD Bodin GrandMaison 1 300h d'éducation musicale en milieu scolaire assurant une sensibilisation musicale large dans un souci de mixité sociale puisqu'à destination de tous les primaires du Bocage, Le dispositif 'Orchestre à l'Ecole' est arrivé à son terme dans 4 écoles du territoire dont les élèves sont éloignés des pratiques culturelles (Ecole Duguesclin accueillant une partie du public issu du quartier prioritaire de Bressuire, Ecole Pérochon de Cerizay située en REP+, Ecoles du Moulin de L'Absie et Ecole Violine de Clessé, écoles de la ruralité) et redémarre en septembre 2025 dans 4 nouvelles écoles pour 3 ans (Ecole publique J Prévert de Nueil-Les-Aubiers, Ecole La Gatinelle de La Chapelle Saint Laurent, Ecole Duguesclin de Bressuire en lien avec le quartier Valette, l'école privée Sainte Luce de Saint Aubin de Baubigné). **Ce déploiement progressif couvre donc l'ensemble partie du territoire.**
- **La saison musicale a accordé la part belle aux sons du paysage avec un parcours en trois temps, guidé par le musicologue de Clessé Jean-Claude Gallard.** De ses origines paysannes est née son attention forte à **notre paysage de bocage et à ses habitants**, les oiseaux. A travers une conférence, une balade sonore avec l'ornithologue Clément Braud et un concert-crédation, il a sensibilisé les élèves et alerté le public sur ce vivant que l'on ne sait pas voir et qui disparaît.



Crédit photo : Justine Brichard

IV. SOLIDARITE ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GENERATIONS

Les grands enjeux

- Réduction des précarités et de la grande pauvreté
- Renforcement du lien social entre les générations et entre les populations de diverses origines socio-culturelles
- Réduction des discriminations et des inégalités
- Les solidarités intercommunales

Compétence de l'Agglo2 concernées

- Programme Local de l'Habitat (PLH)
- Centre intercommunal d'action sociale (CIAS)
- Contrat Local de Santé (CLS)
- Service de Soins Infirmiers à Domiciles (SSIAD)
- Transports et mobilités
- Politique de la ville
- Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)

Projet de territoire

Un territoire accueillant pour bien vivre et s'épanouir

Objectif : Développer un mode de vie attractif, vivant et animé ; favoriser la découverte et l'enrichissement culturel, sportif et social

1. REDUIRE LES INEGALITES AU SEIN DES TERRITOIRES

La cité de la jeunesse : une porte d'entrée pour plus de 15 000 jeunes

La cité de la jeunesse et des métiers (CJM) se veut un lieu d'information et d'accompagnement pour tous les projets des jeunes du territoire. C'est un point de rencontre et d'échanges dans un lieu d'accueil convivial (hall de 300m² aménagé) pour que les jeunes de 11 à 30 ans puissent se renseigner sur tous les domaines et favoriser le développement d'activités professionnelles ou personnelles, individuelles ou collectives. La CJM s'articule dans un maillage territorial avec des structures conventionnées qui partagent même objectif d'information de 1^{er} niveau dans les 5 villes structurantes du territoire (Mauléon, Cerizay, Moncoutant, Nueil-les-Aubiers, Argentonay) en lien avec les CSC et EVS locaux.

Ce maillage apporte le service en proximité à tous les jeunes y compris ceux du milieu rural. A Bressuire, la Cité de la Jeunesse s'intègre dans un projet plus global d'aménagement urbain avec le pôle d'échanges multimodal (PEM), Pôle Emploi, écoles, périscolaire et centre de loisirs...

En 2024, la Cité de la jeunesse et des métiers (CJM) a enregistré 30 130 passages (du 1^{er} janvier au 20 décembre 2024). Le bâtiment compte 73 426 personnes accueillies depuis son ouverture en septembre 2021.

Contrat « Quartiers 2030 » - quartier de Valette (Bressuire)

Reprenant les conclusions de l'évaluation finale du précédent contrat de ville, en lien avec les orientations nationales, les priorités du nouveau contrat du quartier Valette ont été définies dans une logique participative associant l'ensemble des parties prenantes. Les travaux réalisés ont permis de faire émerger 17 fiches actions réparties autour de 4 enjeux :

- Améliorer la réponse éducative en direction des enfants, des jeunes et des familles,
- Favoriser l'accès à l'emploi pour tous,
- Favoriser l'accès aux droits, développer et diversifier les mobilités.
- Améliorer le cadre de vie des habitants et agir pour la transition écologique et énergétique

Une traduction de ce dernier enjeu s'est concrétisée dès 2024 avec le lancement par l'Agglomération d'une étude pré opérationnelle ayant pour objectif de :

- Renouveler l'image du quartier afin de développer son attractivité,
- Favoriser le bien-vivre ensemble,
- Répondre aux enjeux de mixité sociale via le rééquilibrage de l'occupation sociale en-dehors du périmètre du quartier prioritaire.
- Intégrer les nouveaux enjeux environnementaux.
- Favoriser la connexion du quartier avec le centre-ville et le Bocage (le quartier comme entrée de ville et « vitrine »).

Une large mobilisation des élus, des habitants et des partenaires lors de la première phase de l'étude a permis de faire émerger trois enjeux prioritaires :

- Améliorer le cadre de vie dans les logements collectifs
- Mettre en valeur les qualités paysagères du quartier
- Renforcer l'ouverture du quartier sur la ville

En 2025, **un scénario de référence structuré en trois étapes a été validé par l'ensemble des parties prenantes** :

- 2026–2030 – Secteur du Vélodrome : réhabilitation des immeubles du boulevard Lescure, requalification des cœurs d'îlots, aménagement d'un parc sportif sur le site du vélodrome, et mise en place d'un réseau de chaleur.
- 2030–2033 – Secteur de la Versenne : réhabilitation des bâtiments, démolition du bâtiment Jonquilles, requalification de la rue de la Versenne et du parvis du Centre Socio-Culturel.
- Après 2033 : réaménagement des rues résidentielles et accompagnement d'un nouveau projet à l'ouest du quartier via la rue de Boismé.

Les transports en commun et ligne de covoiturage : une alternative durable et accessible

Dans le cadre du renouvellement du marché de transport en septembre 2026, une étude de restructuration du réseau de transport Tréma a été diligentée en 2025. Il est prévu une restructuration du réseau urbain Tréma dans Bressuire afin de rendre ce réseau plus attractif et performant (amplitude horaire élargie, cadencement à l'heure avec un inter-cadencement des 2 lignes à la ½ heure).

L'application Modalis qui permet d'acheter sur son smartphone ses titres de transport dématérialisés au lieu de titres de transport papier et d'accéder au calculateur d'itinéraires multimodal pour tout déplacement en Nouvelle-Aquitaine (train, car, bus, covoiturage, vélo...) continue à être proposée aux usagers Tréma.

Tout comme, la billettique Modalis qui utilise des supports billettique rechargeables ou du titre journalier sur carte bancaire (appelé openpaiement ou EMV).

Cette application et la billettique Modalis sont des briques du MaaS, c'est-à-dire la mobilité intégrée pour des déplacements sans couture entre les différents territoires régionaux et les opérateurs multimodaux. Ce projet porté par le syndicat Nouvelle-Aquitaine Mobilités est en cours de déploiement pour une mise en œuvre progressive.

À partir du novembre 2025, la Communauté d'agglomération a enrichi son offre de mobilité avec l'ouverture de « Tréma Covoit », un service de lignes de covoiturage sans réservation et gratuit. Pensées comme un complément aux réseaux de transport existants de la Région et de l'Agglomération, les lignes de covoiturage « Tréma Covoit » proposent une solution simple et accessible à tous pour les trajets du quotidien, qu'il s'agisse de rejoindre son lieu de travail, de se rendre en ville ou d'accéder aux services.

2 lignes ont ainsi été ouvertes en 2025 :

- Moncoutant-sur-Sèvre / Chanteloup / Terves / Bressuire
- La Chapelle-Saint-Laurent / Bressuire

2. PERMETTRE A TOUS DE VIVRE EN BONNE SANTE ET PROMOUVOIR LE BIEN-ETRE DE TOUS A TOUS LES AGE

Le Contrat local de santé (CLS) outil de réduction des inégalités d'accès aux soins

En 2025, le Contrat Local de Santé (CLS) poursuit sa mise en œuvre sur le territoire. Signé en 2024 pour une durée de cinq ans, il s'agit de la troisième génération de CLS. Porté conjointement par l'Agence Régionale de Santé (ARS) Nouvelle-Aquitaine et la Communauté d'agglomération, **cet outil vise à réduire les inégalités territoriales et sociales en matière de santé**. Il s'appuie sur une dynamique partenariale forte, mobilisant acteurs locaux et institutions pour déployer des actions au plus près des habitants, afin de créer des environnements favorables à la santé.

Le CLS intègre un volet dédié à la **santé mentale**, initié par la mise en place du Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) en 2022 et opérationnel depuis 2023. Ce dispositif renforce la coordination des acteurs et la réponse aux besoins spécifiques du territoire.

Une approche transversale « One Health » – ou « Une seule santé » – structure désormais le CLS. **Elle souligne l'interdépendance entre la santé humaine, animale et environnementale. Cette orientation permet d'intégrer la santé dans l'ensemble des politiques publiques locales, en agissant sur les déterminants tels que le logement, la qualité de l'air, la nature en ville, la gestion des îlots de chaleur, la réduction du bruit ou encore la mobilité.**

Les Pôles et Maisons de santé : offre de soin territorialisée

Dans la cadre de sa politique de santé, la Communauté d'Agglomération participe au maintien et au développement d'une offre de soins de premier recours répartie de manière équilibrée sur le territoire. Cette ambition se concrétise par **l'accompagnement des professionnels de santé dans la mise en œuvre de pôles de santé** (dynamique de réseau) et la mise à disposition de maison de santé (outil immobilier).

Le CIAS du Bocage Bressuirais : l'humain au cœur du service AUTONOMIE A DOMICILE

Au travers des missions d'aide à domicile, de soins infirmiers et de portage de repas, le CIAS propose bien plus que des prestations, il offre une présence humaine essentielle pour préserver la qualité de vie à domicile.

- 44 aides à domicile et 46 auxiliaires de vie interviennent pour l'entretien du logement, l'aide à la préparation des repas, l'aide à la toilette et à l'habillage.
- 22 aides-soignantes diplômées d'Etat assurent, sur prescription médicale, des soins d'hygiène, de confort, d'accompagnement de pathologies chroniques, de soins palliatifs.
- 10 porteuses de repas apportent un moment de veille et d'échange pour rompre l'isolement, par le portage à domicile de menus équilibrés tenant compte des régimes alimentaires et des valeurs nutritionnelles nécessaires.
- Des animations gratuites destinées à favoriser le lien social et le bien-être des usagers sont organisées.
- Une équipe de coordination sur ces trois services est mobilisée pour évaluer les besoins à domicile, concevoir des plans d'aide personnalisés et assurer un suivi rigoureux et réactif des demandes.

Le développement durable dans les services de maintien à domicile est un enjeu majeur dans un secteur où l'humain est essentiel et les déplacements sont importants (932 000 kms parcourus en 2024).

Le CIAS essaie donc de réduire son empreinte écologique à différents niveaux tout en assurant un service de qualité dans le respect des personnes accompagnées et des intervenants à domicile :

En termes de mobilité :

- Par l'optimisation des passages au domicile (sectorisation du territoire, réduction des déplacements et des coûts).
- Par une réflexion sur l'acquisition de vélos et véhicules électriques (sur le secteur urbain).

En termes de protection de l'environnement :

- Par la sensibilisation du personnel à l'usage raisonné des produits.
- Par une approche globale de la nutrition avec le fournisseur de repas répondant aux besoins des usagers tout en luttant contre le gaspillage.

En termes de gestion des déchets :

- Par le tri sélectif dans les bureaux.
- Par la réduction des impressions papier et l'utilisation des dossiers numériques.
- Par la communication électronique avec le personnel via une application de télégestion.
- Par la bonne gestion des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI).

En termes social :

- Par l'amélioration des conditions de travail du personnel : véhicules du CIAS équipés de Kit MAD (Maintien à domicile) pour faciliter les transferts des personnes, sécuriser les gestes professionnels, prévenir les troubles musculo-squelettiques (TMS) des professionnels ; soutien psychologique et partage de pratiques professionnelles au travers de groupes de paroles ; formation continue.

Toutefois, l'équilibre reste fragile entre l'obligation de protection de la santé d'un public vulnérable (utilisation de beaucoup d'équipements à usage unique pour le personnel pour des raisons sanitaires) et protection de la planète.

3. CONTRIBUER AU DEVELOPPEMENT D'UNE SOCIETE INCLUSIVE, OUVERTE ET PACIFIQUE AUX FINS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Label Info Jeunes Agglo2B et réseau des « Animateurs Référents Jeunesse » : favoriser la capacité des jeunes à agir

Le label « information jeunes » (IJ) est une marque de qualité accordée par l'Etat à une structure d'information des jeunes au terme d'une évaluation globale et objective. L'exigence centrale qui guide cette évaluation est la **capacité de la structure à se doter des moyens qui lui permettent de proposer à chaque usager, une réponse à la fois individualisée et adaptée au contexte local**. Il entend une dynamique collective d'amélioration continue entre les structures labellisées mais également avec les autres structures partenaires qui délivrent l'information spécialisée relatives au logement, à la santé, à la formation, à la mobilité, à l'emploi, etc.

La Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais **comprend actuellement 14 Informateurs Jeunesse répartis sur 7 structures des Animateurs Référents Jeunesse avec une itinérance hebdomadaire au centre-ville d'Argenton les Vallées à Argentonnay.**

Cette répartition résulte de l'organisation en réseau recherchée dans le Projet de Politique Jeunesse communautaire, qui teinte la labellisation IJ sur le territoire d'une **forme hybride : une structure porteuse (Agglo2B) garante de l'animation et de l'entretien du réseau, qui partage ce label avec les 6 autres structures du territoire**, permettant de garantir un **accès de proximité** comprenant les mêmes ressources socles peu importe la commune de résidence des bénéficiaires.

Le réseau « Animateur Référents Jeunesse », travail auprès des **publics 11-30 ans**, permet de **développer l'information jeunesse et l'accompagnement de projets** sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'agglomération.

Les associations membres (CSC Bressuire, CSC Cerizay, CSC Mauléon, CSC Nueil les Aubiers, Association La Colporteuse Argentonnay et Espace de Vie Sociale du moncoutantais) ont initié et conçu un **projet d'animation favorisant le développement social** dans lequel elles promeuvent :

- L'animation jeunesse et l'accompagnement de projets sur leur territoire par les jeunes et pour les jeunes.
- La participation et l'implication des jeunes dans l'animation locale favorisant leur citoyenneté.
- L'accueil et l'information des jeunes ainsi que la mise en place d'actions dans le cadre du label national Info Jeunes.

Dispositif Micro-Projet

Le Dispositif Micro-Projet créé par la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais consiste à favoriser la capacité des jeunes à agir de leur propre initiative grâce à un

accompagnement méthodologique et une aide financière (jusqu'à 1000€ par projet dans enveloppe de 30 000€ totale).

Ce dispositif est accessible à tous les 11-30ans, en prenant contact avec l'un des Animateurs Référent Jeunesse répartis sur le territoire : Ils apportent un **appui technique et pédagogique**, notamment une méthodologie de projet pour que les jeunes puissent **mettre en place des actions éducatives, sportives, culturelles, ludiques et de construction du lien social qui ont un impact sur le territoire**.

En 2024, 8 Micro-Projets ont fait ainsi l'objet d'un soutien de la collectivité, auprès de 62 jeunes porteurs de 10 communes différentes.

Accompagner les enfants vers une mobilité plus durable et active

Mise en place du programme sur le « Savoir Rouler à Vélo » qui permet de généraliser l'apprentissage du vélo en autonomie, pour l'ensemble des enfants avant l'entrée au collège.

Le dispositif est piloté par la SDJES des Deux-Sèvres et cherche à **soutenir le savoir rouler à vélo par des cycles d'apprentissage à destination d'un public enfant** dans les accueils collectifs de mineurs (accueils périscolaires et extrascolaires). En parallèle, il a été acté de déployer sur l'année scolaire 2024/2025 le « Savoir Rouler à Vélo » sur le temps scolaire en lien avec l'USEP et l'Ecole de Découverte des Sports pour les classes incluant des CM2 (1 à 4 journées d'interventions selon le profil des écoles). **En 2025, 17 classes ont bénéficié de ce dispositif, ce qui représente 358 élèves.**

En parallèle, la Communauté d'Agglomération a proposé, en partenariat avec l'ADEME, **un challenge de la mobilité inter-écoles** pour toutes les classes maternelles et élémentaires du territoire. Il a pour principal objectif d'**inciter les enfants et leurs parents à employer des pratiques de mobilité alternatives** (vélo, marche à pied, trottinette, car scolaire...). **Les mobilités alternatives s'appuient sur le principe de mobilité faiblement émetteurs de CO2.** Ce sont les **meilleurs moyens de se déplacer sur les petits trajets tels que le sont les trajets domicile-école.**

Durant une semaine en mai 2025, 9 écoles avec 839 élèves ont participé à cette 4ème édition du Challenge de la mobilité inter-écoles. C'est l'école St Joseph à Mauléon qui a remporté le prix de l'écomobilité avec 54% des élèves utilisant des mobilités alternatives à la voiture individuelle. Quant au prix du plus bel effort (meilleure progression), c'est l'école François d'Assise à Boismé qui a été lauréate avec une progression de +16% des trajets tournés vers une mobilité plus vertueuse entre les 2 semaines de comptage.

En outre, 2 autres écoles se sont distinguées par leur exemplarité :

- l'école Notre-Dame à Chiché, lauréate l'année dernière pour le prix de l'écomobilité, qui a atteint encore cette année plus de 64% de déplacements alternatifs
- l'école La Gâtinelle à La Chapelle St Laurent, lauréate également l'année dernière pour le prix du plus bel effort, qui a encore atteint une progression de +30%.

Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)

Le CISPD est un espace de **concertation, de coordination et d'impulsion de projets** réunissant la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, le Parquet de Niort, la Préfecture, différents services de l'Etat, le Conseil Départemental, les élus et les acteurs locaux concernés par la **thématique de la prévention de la délinquance et de la sécurité**.

En lien avec les orientations des stratégies nationale et départementale et en fonction des besoins recensés, cette instance permet la mise en œuvre d'actions de proximité selon différents axes :

- Améliorer la tranquillité publique ;
- Agir plus tôt et aller plus loin dans la prévention en direction des jeunes ;
- Aller vers les personnes vulnérables et prévenir les Violences Intrafamiliales ;
- Lutter contre les addictions et les prises de risques.

En 2025, plusieurs actions ont été poursuivies et de nouvelles initiatives ont vu le jour :

- Maintien de l'expérimentation des cellules de veille de l'espace public à Bressuire et Moncoutant-sur-Sèvre.
- Sensibilisation au dispositif « Travail d'Intérêt Général » (TIG) auprès des acteurs concernés.
- Co-construction d'actions de prévention primaire en partenariat avec la Direction Jeunesse de l'Agglomération.
- Poursuite des interventions sociales en gendarmerie et des actions de prévention des violences intrafamiliales.
- Mise en œuvre du projet « LABEL FÊTE », comprenant des temps de sensibilisation et la mise à disposition d'un kit événementiel, pour limiter les comportements à risque lors de l'ouverture de buvettes temporaires.

Le transport solidaire : une alternative inclusive au service d'une mobilité durable



Le transport solidaire, intitulé « Trans Bocage Solidaire », continue de fonctionner sur l'ensemble de son territoire grâce aux associations porteuses du dispositif : les 3 centres socioculturels (CSC) du Pays Mauléonais, du Cerizéen et de Bressuire, la Maison France Services (partenariat entre le CSC et le CCAS) à Nueil-Les-Aubiers, du Relais Familles de l'Argentonnais et du

Secours Catholique du Moncoutantais.

Ces associations s'appuient également sur les Maisons France Services du territoire.

Ce dispositif à finalité sociale s'organise autour d'un réseau de chauffeurs bénévoles pour les besoins de bénéficiaires. Plus de 80% des bénéficiaires ont plus de 60 ans. Les trajets réalisés dépassent les 230 000 km en 2025.

Sont concernés par ce dispositif les personnes, habitants du territoire, sans moyen de locomotion ou en difficulté passagère, et ne pouvant plus, pour diverses raisons, utiliser les moyens de locomotion existants.

Les motifs de déplacements occasionnels sont essentiellement les suivants :

- Rendez-vous médicaux et paramédicaux, à la pharmacie,
- Courses du quotidien,
- Visite à un proche,
- Démarches administratives ou professionnelles...



V. ETABLIR DES MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION DURABLES

Les grands enjeux

- ⇒ Une consommation et des pratiques citoyennes responsables
- ⇒ La réduction des déchets produits et leur valorisation
- ⇒ La préconisation des ressources substituables
- ⇒ Des pratiques durables de l'économie locale
- ⇒ Le développement des filières durables
- ⇒ La transition écologique et le développement durable dans les entreprises et industries

Compétences de l'Agglo 2b concernées

- ⇒ Gestion des déchets
- ⇒ Ecologie Industrielle Territoriale
- ⇒ Plan paysage
- ⇒ Guide des circuits courts

Les chiffres clés du territoire



Quantité d'ordures ménagères collectée : 91 kg /hab./an



Entreprises adhérentes à la démarche EIT : 75

1. PROMOUVOIR UNE ECONOMIE DURABLE QUI PROFITE A TOUS ET ENCOURAGE L'INNOVATION

Le programme d'économie circulaire 2025-2030

L'économie circulaire consiste à produire des biens et des services de manière durable en limitant la consommation et le gaspillage des ressources. Il s'agit de passer d'un modèle économique linéaire (extraire, fabriquer, consommer, jeter) vers un modèle économique plus durable. Elle concerne plusieurs domaines :

- ⇒ L'approvisionnement durable,
- ⇒ L'écoconception,
- ⇒ L'écologie industrielle et territoriale,
- ⇒ L'économie de la fonctionnalité,
- ⇒ La consommation responsable,
- ⇒ L'allongement de la durée d'usage des produits par le recours à la réparation, à la vente ou à l'achat d'occasion, par le don, dans le cadre du réemploi et de la réutilisation,

- ⇒ L'amélioration de la prévention, de la gestion et du recyclage des déchets, y compris en réinjectant et réutilisant les matières issues des déchets dans le cycle économique.

La stratégie d'économie circulaire de la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais 2025-2030 s'articule autour des 5 axes suivants :

- Créer une culture territoriale commune de l'économie circulaire,
- Soutenir et accompagner les acteurs du territoire pour développer les piliers de l'économie circulaire,
- Accompagner le changement des modes de consommation et promouvoir le réemploi, la réutilisation et la réparation,
- Réduire les impacts environnementaux et sociaux de la gestion des déchets,
- Inscire le service communautaire « Déchets » dans une approche économie circulaire.

Le réseau RECTO-VERSO, Ambassadeur de l'écologie industrielle et territoriale pour les entreprises



RECTO VERSO est la démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale impulsée par l'Agglomération du Bocage Bressuirais dont l'objectif est de favoriser les actions de mutualisation et de coopération entre les entreprises du Bocage Bressuirais.

Depuis son lancement en 2017, celle-ci s'est structurée dans l'objectif de pouvoir se pérenniser. En 2018, l'association pour porter la démarche a vu le jour, afin de permettre aux entreprises de devenir plus actrices. En 2019, le poste de chargé d'animation du réseau RECTO VERSO a été transféré de la collectivité à l'association. **Depuis juin 2022, l'association s'étend désormais sur le Nord Deux-Sèvres et est soutenue par la Communauté de communes du Thouarsais.**

En 2025, ce sont 79 entreprises du Bocage Bressuirais et du Thouarsais qui adhèrent à l'association et bénéficient des services proposés en matière de déchets, d'énergie ou encore de mobilité.

Depuis son lancement, nombreuses sont les synergies qui ont vu le jour.

La collectivité reste très présente dans la démarche et apporte son soutien. Des liens étroits demeurent entre l'association RECTO VERSO et la direction Prévention et Valorisation des Déchets et celle du Développement Economique.

✓ ATELIERS ET TEMPS D'ECHANGES EN 2025

- 4 ateliers thématique énergie : Photovoltaïque et ombrières, audits énergétiques, décrets tertiaire et bacs, chaudière bois.
- 1 formation mutualisée PROREFEI (réfèrent énergie en industrie)
- 2 ateliers thématique mobilité : forfait mobilité durable et IRVE (installatin de recharge de véhicule électrique)

- 1 atelier thématique décets : groupe de travail sur la gestion des vêtements de travail et EPI
- 3 rencontres du club QHS
- 1 première rencontre du club RSE
- Mise en place de collecte mutualisée de déchets électriques et électroniques (DEEE) : 4.561 tonnes collectées
- Organisation de 3 temps de rencontre avec Créateur de forêt pour mobiliser des financements privés sur le projet de Clazay
- 6 entreprises participants à un diagnostic covoiturage
- 2 audits réalisés dans le cadre du club d'auditeurs croisés inter-entreprises
- 16 fresques du climat / économie circulaire
- Rédaction et diffusion de 6 fiches retour d'expérience
- 3 bilans carbone d'adhérents réalisés, 3 en cours
- Programmation grand public pour la semaine européenne de réduction des déchets : une clean walk à Thouars, 2 ateliers grand public fresque de l'économie circulaire et un défi zéro déchet au déjeuner proposés aux adhérents.



✓ **COMMUNICATION**

Site Internet : Petites annonces, agenda, actualités

Newsletter : +25 envois réalisés en 2025 et 528 abonnés

Réseaux sociaux : 1036 abonnées sur LinkedIn

Vidéo de présentation de la démarche, pilotée par l'ADEME et le réseau synapse [sur ce lien](#).

En 2025, 14 retours d'expérience pour différentes structures, dont un témoignage en congrès national.

En 2025, 4 apparitions dans la presse

Mise à jour de la plaquette de présentation de l'association



✓ RESULTATS DES ACTIONS

Groupement d'achat d'électricité et de gaz naturel **Electricité**

- 65 contrats optimisés (sites de production)
- 40 entreprises participantes

Contrat cadre : nettoyage de panneaux photovoltaïques → 4 entreprises participantes pour 2084 m² nettoyés

Contrat cadre : Collecte et traitement des déchets
→ 39 adhérents participant à la convention
→ 4 404 tonnes collectées

Location d'une caméra de détection de fuites d'air comprimé depuis juillet 2020

- 30 campagnes de détection de fuites
- 738 MWh / an de pertes énergétiques identifiées depuis 2020 ce qui représente 265 K€ d'économie identifiées

Synergies matières (2025)

- 16 tonnes de matières détournés via mises en relation directes, petites annonces, rdv d'affaires...

✓ BILAN DES ACTIONS 2024-2025

- o entreprises engagées dans les actions
- o 500 tonnes de déchets valorisés depuis 2018
- o 150 tonnes de déchets réemployés depuis 2018
- o +4 200 k€ économisés depuis 2018

2. REDUIRE LES DECHETS POUR PROTEGER L'ENVIRONNEMENT, ET ECONOMISER DES RESSOURCES

Le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) feuille de route de la réduction des déchets

Projet de territoire

Un territoire aménagé de façon équilibré et préservant ses ressources

Objectif : Préserver les ressources rares et fragiles (air, eau, biodiversité, foncier...).

La Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais œuvre en faveur de la réduction des déchets depuis de nombreuses années. De 2010 à 2014, elle a mis en œuvre un 1^{er} plan de prévention des déchets qui lui a permis d'atteindre l'objectif de -7% d'Ordures Ménagères et Assimilées (démarrage de l'équipement de la population locale en composteurs).

Ce 1^{er} plan, ainsi que son travail en collaboration avec les collectivités territoriales du département, lui a permis d'être lauréate du label « Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage » en 2014. Elle a pu ainsi signer un contrat d'objectif « Déchet Economie Circulaire » pour la période 2015-2018 avec l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) de Nouvelle Aquitaine (lancement du défi Familles Zéro déchet).

En parallèle, elle a également poursuivi ses efforts en restructurant son service de collecte (1^{ère} phase de déploiement en 2015, 2^{ème} phase en 2017 et dernière phase en 2019) et en mettant en place une Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (TEOMi) au volume, qui sera effective pour l'ensemble des usagers du territoire en 2022.

En août 2018, les élus ont voté pour la rédaction et la mise en œuvre d'un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, qui a été adopté le 14 mai 2019.

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) adopté pour la période 2019-2024 fixe les objectifs de réduction et de valorisation à atteindre d'ici 2025. Elle consacre la priorité à la prévention des déchets au sein d'une logique d'économie circulaire.

Les principaux objectifs :

- Réduire de 22 % les déchets ménagers (2025)
- Atteindre 65 % des quantités de déchets orientés vers le recyclage ou la valorisation organique (2025)
- Réduire de 50 % les déchets mis en installations de stockage (2025)

Afin de répondre à ces objectifs, un programme d'actions est mis en œuvre chaque année par la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais et ses partenaires.

Le développement de zone de réemploi et l'association Accro'Bât : les



déchets des uns fait le bonheur des autres

L'Agglomération du Bocage Bressuirais a engagé en 2021, une étude de faisabilité pour l'implantation sur son territoire d'une recyclerie et/ou une matériauthèque. Ce travail mené en collaboration avec des acteurs du territoire concernés par le sujet a mis en évidence l'existence d'un gisement valorisable d'environ 222 tonnes par an à terme sur l'ensemble des déchetteries du territoire.

Au vu de ce potentiel, les élus de l'Agglomération ont décidé la mise en place progressive d'espaces de réemploi sur les déchetteries, en partenariat avec Emmaüs Mauléon et l'association Accro' Bât fondateur de la matériauthèque.

2023 a été la première année d'activité de la zone de réemploi, installée sur la déchetterie de Bressuire. Une solution qui permet aux habitants du Bocage Bressuirais de déposer des objets ou matériaux réemployables dont ils n'ont plus besoin et de leur donner une seconde vie. Cette zone de réemploi a été imaginée et construite par l'association Accro' Bât uniquement avec des matériaux de récupération. Deux zones de réemploi supplémentaires ont été créées, en 2025, à la déchetterie de Moncoutant et Cerizay. 156 Tonnes d'objets et de matériaux ont été collectées en 2025.

Un programme pédagogique « mon école zéro déchet » : sensibilisation aux pratiques éco-citoyennes

Ce programme est proposé aux élèves des classes de maternelle et primaire et des établissements du cycle secondaire (MFR, collèges, lycées généraux ou professionnels...). Ces interventions sont assurées par deux CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) et une association de sensibilisation aux pratiques éco-citoyennes.



- Cycle 1 : À la découverte du monde des déchets ! Sous différents types d'approches pédagogiques : imaginaire, cognitive, sensorielle, les enfants découvriront ce que sont les différents déchets, de quelles matières ils sont composés, comment ceux-ci se recyclent et comment agir au quotidien.
- Cycle 2 Découverte des déchets et de leur gestion : que deviennent nos déchets dans la nature, comprendre la notion de recyclage, jeux de la poubelle pédagogique... Elargissement du regard sur la place des déchets et introduction à l'un des thèmes suivants : compostage, gaspillage alimentaire, recyclage du papier. Une demi-journée à mener en autonomie en fonction du thème visé.
- Cycle 3 Une demi-journée pour être incollable sur la gestion des déchets puis spécialisation sur un thème choisi par l'enseignant : "je jette, nous trions, ils recyclent", "évitons, réduisons les déchets à l'école et à la cantine", "compostons au jardin". 3ème demi-journée consacrée à la mise en action du projet en lien avec le thème choisi (expositions, jeux, ateliers récup' créative...). Visites de sites (recyclerie Emmaüs, Ateliers du Bocage) ou sortie à la découverte de la gestion des déchets de ma commune.

Collège – Lycée – MFR : (2 séances de 2 heures)

- 1ère séance "généraliste" pour être incollable sur la gestion des déchets du territoire, (re)découverte des notions de recyclage et de réduction des déchets, interroger ses habitudes face aux déchets, comprendre l'enjeu mondial de la gestion des déchets
- 2ème séance "ateliers pratiques" spécialisés sur une thématique choisie par l'enseignant : création d'une exposition sur un sujet d'étude lié à la problématique des déchets, ateliers fabrication zéro déchet, réemploi, récup'créative...

Les animations et visites sont intégralement prises en charge par l'Agglomération.

Pour l'année scolaire 2024-2025, 25 classes ont bénéficié de ces programmes pédagogiques, soit 430 élèves.

Lutter contre le gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires



L'Agglomération du Bocage Bressuirais, dans le cadre de son Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), accompagne chaque année deux restaurants scolaires du territoire à la réduction du gaspillage alimentaire.

L'Agglomération du Bocage Bressuirais a été lauréat, en 2023, d'un l'appel à projet de la Région Nouvelle-Aquitaine : « *Accompagnement des territoires à la prévention et à la valorisation des déchets* », en proposant une expérimentation, sur deux ans, par secteur géographique, intitulée : « *Mobiliser un territoire pour lutter contre le gaspillage alimentaire* ».



Cela a permis d'accompagner les différents acteurs de la Ville de Mauléon, en réalisant des diagnostics dans chaque établissement scolaire, sensibiliser les élèves en classes, accompagner les équipes de restauration, d'organiser des ateliers anti- gaspi pour les habitants de la ville.

Accompagner les organisateurs d'événements pour réduire les déchets et mieux trier lors des manifestations

En 2025, l'Agglomération 201 événements culturels, sportifs, festifs ou éducatifs dans la mise en place de la collecte sélective et de la réduction des déchets (mise à disposition de points tri, d'équipements de collecte des ordures ménagères, des déchets recyclables et biodégradables, d'outils signalétiques pour sensibilisation des bénévoles et du public...). 20 4025 gobelets lavables ont été prêtés.



- La collectivité va renforcer et systématiser la prise en compte de la prévention des déchets dans les politiques d'achats publics et promouvoir les achats éco-responsables.
- Depuis plusieurs années la collectivité sensibilise les élus et les agents de l'Agglo2B à la réduction des déchets et plus globalement à un mode de vie éco-responsable.

VI. IMPLIQUER ET MOBILISER LES ELUS, LES SERVICES ET LE TERRITOIRE AUTOUR DES ENJEUX DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Projet de territoire

Un territoire porteur de développement durable
Démontrant une capacité de résilience permettant de limiter les effets des crises économiques et en réussissant à réintégrer les personnes dans le tissu économique et social local.

Solidaire et soucieux de la qualité du service rendu aux usagers Soucieux d'intégrer dans cette dynamique, la transition écologique et énergétique

1. GARANTIR LA TRANSPARENCE, LA PARTICIPATION ET LA REPRESENTATION DANS LES PRISES DE DECISION

La Communauté d'agglomération réunit plusieurs entités :

- La Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais en tant que telle
- Le Centre Intercommunal d'Action Sociale
- L'Office du tourisme
- La régie Bocapôle

Les instances de la Communauté d'agglomération

Le conseil communautaire est l'instance délibérante de la Communauté d'agglomération, composée des représentants des communes, élus dans le cadre des élections municipales, sur la base de liste avec représentants communautaires « fléchés ».

Le conseil communautaire s'est réuni à 7 reprises en 2025 et a adopté 250 délibérations.

Afin de statuer sur les affaires courantes, le bureau communautaire, émanation du conseil communautaire a reçu délégation de celui-ci. Il est composé de 26 membres et s'est réuni en 2025 à 7 reprises, pour un total de 121 délibérations.

Dans le but d'associer plus précisément les élus communautaires et les élus communaux sur des politiques publiques spécifiques, 13 commissions thématiques ont été instaurées :

- Du développement économique, de l'agriculture et du commerce
- De l'aménagement et de l'habitat
- De l'enfance et de la petite enfance
- De la jeunesse, de la santé et de la politique de la ville
- Des sports et des centres aquatiques
- De la culture
- De l'environnement et des milieux aquatiques
- Des services techniques
- Des transports, de la mobilité et de la ruralité
- De la prévention et de la valorisation des déchets
- De l'assainissement
- Des finances
- De la transition énergétique

Elles sont composées de 12 à 45 membres en fonction des thématiques. Elles se réunissent autant que de besoin pour réfléchir sur les actions, émettre des avis, assurer la remontée d'informations depuis les communes vers les instances politiques, techniques et administratives de l'agglomération.

Afin d'assurer une communication et une association étroite des exécutifs municipaux sur les questions stratégiques du territoire dans le cadre des compétences de la communauté d'agglomération, la Conférence des Maires s'est réunie 7 fois en 2025.

Les instances du centre intercommunal d'action sociale

Le conseil d'administration du centre intercommunal d'action est l'instance délibérante du CIAS. Il est composé de 17 membres, représentant à la fois des élus communautaires et des personnes qualifiées.

Le conseil d'administration représente les usagers des services à domicile : aide à domicile, soins infirmiers, portage de repas.

Le conseil d'administration du CIAS s'est réuni à 7 reprises en 2025.

Les instances de l'Office du Tourisme (Régie autonome)

Le conseil d'administration de la régie de l'Office d Tourisme est l'instance délibérante de cet établissement. Il est composé de 25 membres, représentant d'une part, les élus communautaires, d'autre part des membres des professionnels du tourisme sur le territoire : hébergeurs, restaurateurs, responsables de sites ou activités touristiques ou de loisirs.

Cette association des professionnels permet une meilleure prise en compte de leurs intérêts et assure un lien entre la stratégie de développement touristique définie par les instances communautaires et leur mise en œuvre opérationnelle avec l'ensemble des acteurs.

Les instances de la régie Bocapôle

Le conseil d'administration de la régie Bocapôle est l'instance délibérante de cet établissement. Il est composé de 15 membres, représentant des élus communautaires et des membres représentant le monde associatif, les entreprises, plus globalement le monde économique qui sont les principaux usagers de Bocapôle, à la fois dans son volet « divertissement » et dans son volet « centre de congrès / évènementiel / parc des expositions ». Cette association des professionnels permet une meilleure prise en compte de leurs intérêts et un lien entre la stratégie de développement touristique définie par les instances communautaires et leur mise en œuvre opérationnelle avec l'ensemble des acteurs.

Zoom sur l'organisation des assemblées

Afin de réduire le volume de documents imprimés, les convocations et les dossiers de séances sont adressés aux conseillers communautaires, aux membres du bureau et de la conférence des maires par la voie d'une plateforme dématérialisée.

2. ASSOCIER LA SOCIÉTÉ CIVILE ET LES ACTEURS DU TERRITOIRE SUR LES PROJETS ET ACTIONS COMMUNAUTAIRES

Des instances spécifiques de concertation et de réflexion indispensables pour une bonne conduite de projet



La gouvernance d'un projet est un processus dynamique de coordination entre les acteurs concernés. Elle permet le pilotage des actions, la définition puis le respect des délais, des coûts et de la qualité du projet. La définir améliore la communication et la circulation des informations, favorise la mobilisation et l'adhésion des différentes parties prenantes et facilite les prises de décisions.

Fort de ces constat, l'élaboration des principaux projets pilotés par la Communauté d'agglomération s'accompagne désormais par la mise en place d'une gouvernance spécifique. Pièce centrale de la méthodologie de projet, la gouvernance des projets s'appuie beaucoup sur les commissions thématiques établies mais peut aussi être élargie aux partenaires ou acteurs de la société civile.

Les instances ainsi définies souvent baptisées comité de pilotage ou comité de suivi ont pour rôle d'accompagner l'élaboration des projets en amont des instances décisionnaires.

A titre d'exemple, la gestion du bassin-versant de l'Argenton fait l'objet d'un Contrat Territorial regroupant 10 partenaires, dont 4 associations locales (Bocage Pays Branché, Deux-Sèvres Nature Environnement, Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres, Détours dans l'Eau), des partenaires techniques (Fédération de Pêche des Deux-Sèvres, Conservatoire des Espaces Naturels Nouvelle-Aquitaine), des collectivités (Communauté de Communes du Thouarsais et Région Nouvelle-Aquitaine) et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Ces structures se réunissent lors de Comités techniques ou de pilotage afin que chacun puisse apporter ses compétences pour répondre aux objectifs de restauration des milieux aquatiques.

La mobilisation citoyenne, expertise d'usage au service de la gouvernance locale

L'association des usagers au projet d'établissement du conservatoire

Le Conseil d'Etablissement est un organe consultatif qui a pour rôle de garantir la concertation entre tous les acteurs du Conservatoire (élus, usagers, techniciens) autour de la mise en œuvre du projet d'établissement, validé dans le cadre du classement Conservatoire à Rayonnement Intercommunal. Il se réunit en moyenne 2 fois par an.

Il est composé d'élus et de représentants du personnel mais intègre aussi des usagers (parents d'élèves et élèves), après appel à participation auprès de l'ensemble des usagers et est élargi

aux parties prenantes (partenaires centre socio-culturel et Inspection de l'Education Nationale).

3. BATIR UNE ORGANISATION PUBLIQUE RESILIENTE FACE AUX DEFIS CLIMATIQUES ET SOCIETAUX



La formation et la sensibilisation des agents de la Communauté d'agglomération

La formation professionnelle présente de nombreux avantages pour la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais :

- améliorer les compétences de ses collaborateurs,
- servir les objectifs de satisfaction de ses collaborateurs,
- stimuler la motivation et la satisfaction des équipes,
- augmenter la cohésion des équipes et renforcer la performance collective,
- développer l'engagement des collaborateurs, des managers et des équipes,
- valoriser le capital image de la structure par les compétences de ses équipes,
- augmenter la qualité du service grâce à des collaborateurs plus qualifiés et plus motivés.

En 2025, une formation interne à la conduite de projet a été proposée. Elle permettra notamment une meilleure approche systémique des prismes étudiés dans les projets et contribue à ce titre à une intégration facilitée du développement durable.

Le Contrat d'Objectif Territorial signé avec l'ADEME a permis d'introduire des habitudes de travail favorable à la transition écologique et énergétique.

Des temps de sensibilisation des agents de la collectivité sont portés par le Chargé de mission transition écologique et énergétique. Une fresque du climat est ainsi programmée en 2026 pour sensibiliser 80 agents aux causes et conséquences du Changement climatique.

La prévention et la santé au travail des agents de la Communauté d'agglomération

Le **Conseiller en prévention des risques professionnels**, appelé souvent "préventeur", a pour mission d'assister l'autorité administrative et les services dans l'élaboration et le suivi d'une politique de prévention des risques professionnels en vue d'améliorer les conditions de travail des agents. Il a pour mission d'établir des plans d'action et de les adapter ensuite en temps réel au besoin.

Le préventeur et les assistants de prévention associés à la démarche déclinent les registres de sécurité, améliorent les méthodes et l'environnement de travail en adaptant les conditions de travail à l'aptitude physique des agents, ils participent à la mise en place de formations et de sensibilisations et améliorent la qualité de vie et les conditions de travail.



Les Système d'information support essentiel de l'organisation

Le projet de la Direction des Systèmes d'information (DSY) 2025–2030, définit huit activités structurantes pour la DSI, alignées sur les objectifs stratégiques de la collectivité.

La mise en œuvre de la démarche ITIL V3 (Information Technology Infrastructure Library) poursuivie est un référentiel de bonnes pratiques destiné à améliorer la qualité des services informatiques au sein des organisations. Elle repose sur une approche centrée sur le cycle de vie du service, permettant de structurer et d'optimiser les processus liés à la gestion des services IT, tout en alignant ceux-ci sur les besoins métiers.

Intégrant une phase d'amélioration continue des services, permet de mieux maîtriser les coûts, d'améliorer la satisfaction des agents, de renforcer la fiabilité des services et de favoriser une culture d'amélioration continue. Elle constitue ainsi un levier stratégique pour accompagner la transformation numérique des organisations à des fins de développement durable.

L'usage des nouveaux sites SharePoint a été généralisé à l'ensemble des services et collectivités du service commun permettant une meilleure gestion des données et une réactivité accrue face aux besoins des utilisateurs. Des solutions spécifiques sont également développées pour répondre aux besoins spécifiques des métiers.

La politique d'équipement de la DSI privilégie pour chaque utilisateur des ordinateurs portables avec écran bénéficiant de station d'accueil permettant ainsi de limiter le nombre d'équipements actifs cela permet :

- La réduction du nombre d'appareils

Un écran avec dock remplace un dock externe, ce qui réduit la fabrication d'un périphérique supplémentaire.

Moins de composants = moins de matières premières (plastique, métaux rares) et moins d'énergie pour la production.

- La réduction des emballages et du transport

Un seul produit à expédier au lieu de deux (écran + dock).

Réduction des émissions liées à la logistique et à la distribution.

- La diminution de la consommation électrique

Les docks intégrés sont souvent optimisés pour l'écran, ce qui peut réduire la consommation par rapport à un dock externe + écran.

Moins de câbles et d'adaptateurs branchés = moins de pertes énergétiques.

- L'allongement de la durée de vie et la simplification

Moins d'accessoires à remplacer ou jeter.

Réduction des déchets électroniques

- L'utilisation de moins de ressources pour la fin de vie

Un seul appareil à recycler au lieu de deux.

Simplification du tri et du traitement des composants.

Enfin, lorsque l'obsolescence programmée n'oblige pas le remplacement pour des raisons de sécurité informatique, les matériels vieillissants ou peu endommagés sont recyclés en matériel de prêt, matériel de secours, ou vers les écoles ou ateliers de réinsertion (pour les communes). De la même manière, certains matériels sont achetés aux Ateliers du Bocage quand cela est techniquement possible.

Concernant les impressions papiers, le logiciel PaperCut permet de réguler les tirages. Ainsi en 2025, 29 296 pages n'ont pas été imprimées soit l'équivalent de 2.35 arbres et 249 kg de CO².

	Arbres sauvés	Le nombre d'arbres sauvés en n'imprimant pas ces documents.
	CO2 économisé	La quantité de gaz à effet de serre non émis en n'imprimant pas ces documents.
	Longévité d'une ampoule	L'énergie économisée en ne produisant pas le papier, représentée comme l'énergie consommée par une ampoule classique en heures.

Feuilles:	19 605
Total de Pages:	29 236
Pages couleur:	10 239
Pages noir et blanc:	19 047
Valeur économisée:	313,1105 €
Travaux:	5 244
Arbres sauvés:	2,35 arbres
CO2 économisé:	249,0 kg
Longévité d'une ampoule:	15 539,2 heures

La Direction des finances, maillon centrale pour la conduite des actions de la collectivité

Les missions de la direction des finances sont nombreuses et centrale dans le fonctionnement de la Communauté d'agglomération. Il faut notamment souligner :

- La préparation budgétaire annuelle et son exécution budgétaire qui permet tout au long de l'année de payer les fournisseurs et de gérer les recettes,
- la prospective financière et la gestion de la dette, pour préparer les échéances à venir et assurer la stabilité des grands indicateurs financiers,
- la qualité comptable et le suivi de l'inventaire pour garantir une image fidèle de la collectivité.

En tant que Direction support, elle pilote et veille au respect de l'ensemble des procédures relatives à la préparation et à l'exécution budgétaire. Elle est à ce titre un maillon centrale pour la conduite des actions de développement durable de la collectivité.

L'achat public levier du développement durable

Le service Commande publique a engagé depuis 3 ans une stratégie d'achat durable en proposant et interrogeant pour chaque marché l'ouverture aux critères et/ou clauses environnementales. Ces éléments intégrés aux marchés publics constituent un levier important pour garantir des achats durables.

Le service est impliqué dans le réseau d'achats durable 3AR. Les gestionnaires de marchés se forme régulièrement sur cette thématique.

L'électrification du parc de véhicules de la Communauté d'agglomération

La collectivité possède 161 véhicules, il s'agit essentiellement de véhicules légers et quelques utilitaires et camions pour les services assainissement et déchets. Par an, cela représente 1,9 Millions de kms parcourus.

Dans le cadre de la loi transition énergétique pour la croissance verte, les collectivités locales doivent s'engager, lors du renouvellement de véhicules, à acquérir 20 % de véhicules propres, notamment des véhicules électriques.

Depuis 2017, la Communauté d'agglomération a acheté 6 véhicules électriques.

Ces nouveaux véhicules permettent de réduire significativement les émissions de CO2 tout en veillant au confort de travail des agents.

En 2025, elle a renouvelé sa flotte par 6 véhicules plus récents et moins énergivores, ainsi que 3 véhicules électriques.

La flotte comprend 6 véhicules électriques et 4 VAE (vélos à assistance électrique) dont 4 acquis en 2022.